



airin

## **Air intérieur : actions publiques et jeux d'acteurs**

### **Indoor Air : public policies and policy players**

## **Rapport final - Synthèse transversale**

### **Auteurs**

Renaud CRESPIEN, chargé de recherche au CNRS, CSO – Science Po Paris  
Benjamin FERRON, Maître de Conférence, CEDITEC - Paris 12  
Renaud HOURCADE, ingénieur de recherche, CURAPP-ESS †  
Florence JAMAY, maître de conférence en droit, CURAPP-ESS †  
Jean-Pierre LE BOURHIS, chargé de recherche au CNRS, CURAPP-ESS †  
Sylvie OLLITRAULT, chargée de recherche au CNRS, CRAPE \*

† CURAPP-ESS (UMR7319) - Centre Universitaire de Recherche sur l'Action Publique et le Politique -  
Épistémologie et sciences sociales) - Faculté de Droit et de Science Politique - Université de Picardie - Jules  
Verne - 10 placette Lafleur - 80027 Amiens Cedex 1

\* CRAPE (UMR 6051) - Centre de Recherches sur l'Action Politique en Europe - Université de Rennes 1.  
Faculté de droit et de science politique 9 rue Jean Macé - CS 54203 - 35042 Rennes Cedex

**Coordinateur** : Jean-Pierre LE BOURHIS/ [lebourhis@u-picardie.fr](mailto:lebourhis@u-picardie.fr)

**Nom du responsable ADEME** : Albane GASPARD

Confidentialité : NON

Date : mai 2016 (version révisée : octobre 2016)

N° de contrat : 12 10 C 0036

Date du contrat : 30 juillet 2012

Durée du contrat : 36 mois

## RÉSUMÉ COURT

Le projet AIRIN (2012-2016) porte sur la formation de la politique de « l'air intérieur » qui a émergée en France à la fin des années 90 et s'est renforcée durant les deux dernières décennies. Il s'appuie empiriquement sur quatre enquêtes explorant le traitement de cet enjeu au sein de différents espaces : institutions publiques et cadre juridique ; expertise et institutions savantes ; médias ; mobilisations et mises en œuvre locales des politiques publiques. Ces enquêtes ont produit plusieurs ensembles originaux de données (un corpus juridique ; un corpus médiatique (1995-2015) ; une série d'entretiens semi-directifs (n = 42) avec les groupes professionnels concernés). L'étude révèle une forte dispersion de la saisie publique et des façons de percevoir le problème de l'exposition à des substances nocives en milieu intérieur. Cette dispersion se traduit par la juxtaposition des préoccupations et des approches règlementaires ; une couverture médiatique quantitativement faible et qui privilégie un registre didactique inspiré par le discours institutionnel ; des mobilisations sociales limitées en nombre, en ampleur et non reliées entre elles. La recherche montre aussi que la politique de « l'air intérieur » s'est construite depuis trois décennies sous l'influence d'acteurs divers. Elle est marquée en France par l'antériorité d'une saisie institutionnelle et experte qui a contribué, dans le contexte de la crise de l'amiante, à structurer la couverture médiatique et la perception publique des pollutions intérieures. Cette réponse étatique a eu pour effet de canaliser des préoccupations et des mobilisations émergentes dans le domaine de la santé-environnement. Avec le recul historique, elle illustre aussi les limites d'une politique intervenant en amont de l'expression publique des problèmes sanitaires et restreignant leur portée politique.

# « AIR INTÉRIEUR » : JEUX D'ACTEURS AUTOUR D'UNE POLITIQUE EMERGENTE



## DES SUBSTANCES AUX LIEUX : VERS UNE APPROCHE SITUEE DE LA POLLUTION

La perception des effets des expositions chimiques s'inscrit dans l'histoire longue des relations entre industries et santé publique (Blanc 2007 ; Massard Guilbaud 2010 ; Casper 2003 ) mais a connu, à partir des dernières décennies du XX<sup>e</sup> siècle, un tournant spécifique qui a centré le regard sur l'exposition individuelle. Ce saut qualitatif a résulté d'alertes convergentes révélant les menaces sanitaires liées à des substances spécifiques, des pesticides aux perturbateurs endocriniens (Carson 2002 ; Markey et al 2002 ; Cicollella 2013), mais mettant aussi en évidence des sites géographiques d'accumulation de ces polluants (Allen 2003 ; Ogé et Simon 2004) des activités professionnelles à risque (Blanc et Dolan 2012 ; Pitti 2012) ou encore des lieux spécifiques d'exposition comme les bâtiments (Murphy 2006 ; Barthe et Rémy 2010 ; Wolfson 2012).

Cette dernière approche par *les lieux d'exposition*, et en particulier les espaces intérieurs, est restée néanmoins marginale dans les travaux en sociologie et science politique générale (sauf exception : Guilleux 2011). Les tentatives de mettre cette question à l'agenda scientifique sont demeurées jusqu'à présent cantonnées au périmètre sectoriel des études sur la pollution de l'air (Mandin et al. 2002 ; Mandin 2005 ; Marchand et al 2008 ; Charles 2011 ; Boutaric 2014). Plusieurs explications éclairent ce cantonnement sectoriel, dont l'examen en survol permet aussi d'esquisser les pistes possibles pour une réflexion scientifique renouvelée, et le paysage savant dans lequel s'inscrit la présente recherche.

Une des premières causes, est que, depuis le début des années quatre-vingt-dix, le débat public a été majoritairement structuré par une série de crises sanitaires associées aux substances toxiques, dont l'exemple paradigmatique reste l'amiante (Henry 2007), ainsi que par un enchaînement de mobilisations de moindre ampleur ciblant également des polluants spécifiques (plomb, benzène, formaldéhydes, éthers de glycols notamment). Initié par la recherche en santé publique, toxicologie ou épidémiologie, ce cadrage du problème par les produits plutôt que par les lieux a été relayé par

une demande d'intervention issue du monde associatif et des collectifs de victimes fédérés en réseaux et coalitions mobilisés autour des enjeux dits de *santé environnement*. Ces mobilisations à la fois sociales et expertes ont suscité en parallèle une transformation globale des dispositifs institutionnels de sécurité sanitaire (Hood Rothstein Baldwin 2001 ; Benamouzig et Besançon 2007 ; Borraz 2013), mais aussi des recompositions multiples des activités de production de connaissance à des fins de régulation dans les domaines devenus connexes du risque, de la santé et de l'environnement, ainsi qu'à leurs croisements : santé environnementale, sécurité sanitaire, risque environnemental, etc. (pour une synthèse récente, voir Henry et al 2015).

La prégnance des enjeux publics de gestion des substances dangereuses a également rivé l'attention des chercheurs en sociologie et science politique sur la question des relations entre production de savoir spécialisé et décision publique. Cette problématique est désormais l'objet d'une vaste littérature centrée sur l'expertise comme activité (Spruijt *et al* 2014 ; Barbier *et al* 2013 , Dumoulin *et al* 2005, Bérard et Crespin 2010 ; Henry et al 2015), sur les communautés scientifiques concernées et leur rôle dans la production des faits réglementaires et des standards (Frickel 2004 ; Demortain 2011), les modalités du fonctionnement des comités d'experts et de *l'advisory science* qui s'y fabrique (Jasanoff 1990 ; Barbier Granjou 2010 ; Lentsch et Weingart 2011 ; Gee et Stirling 2003) ou, d'un autre point de vue encore, sur la contribution des non-spécialistes à la production de données et à l'établissement des causalités, comme dans le cas de l'épidémiologie populaire (Allen 2003 ; Calvez 2009 ; Akrich, Barthe, 2010). Suivant cette piste, les écarts régulièrement constatés entre l'identification scientifique des dangers liés aux substances et la réponse réglementaire ont conduit plus récemment certains auteurs à s'intéresser à la question de la perpétuation de situations d'ignorance (Proctor 2008 ; Boudia et Jas 2014 ; Gilbert et Henry 2012), en faisant l'hypothèse d'effets institutionnels de confinement des informations ou de maintien de la méconnaissance par l'expertise, notamment dans le domaine de la santé au travail (Henry et Jouzel 2008). Dans une perspective proche et dans le sillage de travaux antérieurs portant sur la production des alertes (Chateaufreyaud et Torny 2000), sociologues et historiens se sont focalisés sur le changement de paradigme que représente l'émergence de la question des « faibles doses » par rapport aux présupposés de la toxicologie classique, fondée notamment sur la relation dose-réponse (Boudia et al 2012). Ce type d'interrogation, qui vaut en particulier pour les polluants émergents comme les perturbateurs endocriniens, conduit à s'intéresser de façon privilégiée aux controverses en matière

de santé-environnement, aux appuis cognitifs et à la façon dont les savoirs scientifiques viennent étayer l'action collective puis l'intervention publique (Chateaufort et Debaz 2013).

À partir d'une tout autre perspective, les analystes des politiques publiques ont de façon convergente préféré une approche par les risques associés à des substances, en laissant de côté la question de l'approche publique par les lieux d'exposition, qui se révèle marginale sinon inexistante. Ces auteurs se sont surtout intéressés au gouvernement des risques de façon globale et ont élargi la focale aux régimes de traitement public des produits dangereux (Hood Rothstein Baldwin 2001). Ces travaux comparatistes offrent un cadre permettant de percevoir, à l'échelon international et national, les différences d'approches régulatrices selon les pays et les types de risques envisagés, entre États-Unis et Europe comme à l'intérieur de l'UE. Retrouvant les problématiques centrées sur la décision et les controverses socio-scientifiques, ces études à vocation comparatiste sont complétées par des travaux plus récents articulant sociologie des sciences et science politique qui restent centrés sur les conflits d'expertise sur les dangers et sa prise en compte dans la décision publique, par exemple dans le cas récent du bisphénol A (Edge et Eyles 2014 ; voir également Alemanno 2010).

## LA POLITIQUE DE L'AIR INTÉRIEUR : AVANCÉES ET LIMITES DANS LA PROMOTION D'UNE CAUSE PUBLIQUE

Ce panorama, volontairement cursif des travaux sur les risques chimiques en sociologie et science politique vise surtout à éclairer les spécificités des pistes privilégiées dans la recherche AIRIN. Ce programme se donne pour objectif d'explorer les recompositions de l'action publique autour de la prévention et de la gestion publique des pollutions. Il suit deux orientations principales que l'on peut résumer ici.

En premier lieu, il prend comme objet **l'émergence, ou la réémergence, dans l'espace public et institutionnel d'une approche par les lieux d'exposition**, ou dit autrement, mettant en place un *cadrage*<sup>1</sup> de la pollution, notamment d'origine chimique, comme problème « d'air intérieur » associé à d'autres sources de nuisances. Cette réactivation d'une approche ancienne, que l'on

---

<sup>1</sup> Au sens sociologique de E. Goffman : « Les cadres ne sont pas des « schèmes mentaux » ou des « représentations collectives », mais des opérations de cadrage qui organisent la configuration et la signification des activités », Erving Goffman, *Les cadres de l'expérience*, Paris, éd. de Minuit, (Coll. « Sens commun »), 1991, p. 242

pourrait qualifier de néo-hygiéniste<sup>2</sup>, présente toutefois des traits nouveaux : elle introduit une série de changements à la fois politiques, par les imputations de responsabilité qu'elle établit, scientifiques, par les connaissances qu'elle mobilise et enfin organisationnels, par la reconstitution des institutions qu'elle suppose. Durant les années 80, la réintroduction de ce *cadrage* au sens sociologique défini ci-dessus, s'opère dans la scène experte et institutionnelle et précède sa reconnaissance publique et médiatique dans les décennies suivantes. Ces deux moments méritent une attention particulière si l'on souhaite comprendre la bifurcation alors opérée et ses conséquences actuelles.

En second lieu, le choix a été fait de problématiser cette émergence à l'intérieur d'un ensemble de travaux en sociologie et science politique qui décroissent la réflexion sur l'air intérieur et tracent des pistes pour l'intégrer au débat plus général **sur les politiques sanitaires**, environnementales dont elle relève. Pour cela, la perspective privilégiée est celle de la construction des problèmes publics autour de laquelle convergent déjà nombre de travaux abordant les sujets connexes des crises sanitaires, des controverses en santé publique mais aussi environnementales.

Cette double articulation a nourri les orientations des équipes d'AIRIN organisées en « axes », destinés à l'origine à couvrir les principales scènes où pouvait s'observer la mise en place d'une politique de l'air intérieur. Nous reprenons plus bas les résultats auxquels nous sommes parvenus dans chaque enquête, scène par scène. Mais avant cela, **nous exposons ici les deux principales conclusions transversales** que l'on peut retirer de l'ensemble du projet en croisant les perspectives de ces enquêtes sectorielles<sup>3</sup>.

**1. Un premier résultat majeur est issu de l'analyse parallèle du droit existant en matière de pollutions de l'air intérieur et des actions publiques** au plan national comme local : elle révèle, au-delà de l'intitulé unifiant, une grande diversité des interventions publiques, en même temps que leur faiblesse intrinsèque. **L'analyse de la production juridique** montre en effet que le droit de l'air intérieur se caractérise par sa dispersion et sa faible cohésion, malgré des tentatives d'unification

---

<sup>2</sup> En référence au mouvement social et scientifique du 19<sup>e</sup> siècle ayant mis l'accent sur les effets du milieu de vie, en particulier l'habitat, sur la santé et le bien-être des populations. Voir Patrice Bourdelais (dir.), *Les Hygiénistes : enjeux, modèles et pratiques*, Belin, 2001 ; Gérard Jorland, *Une société à soigner : hygiène et salubrité publiques en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Gallimard, 2010.

<sup>3</sup> Un ouvrage en préparation développera de façon plus complète cette approche et résultats transversaux, à partir d'un récit entrelacé des différentes dimensions de la politique de l'air intérieur. Le présent rapport vise d'abord à rendre compte le plus fidèlement possible des données produites dans le cadre des différents modules de recherche d'AIRIN.

sous la bannière du droit de l'environnement. La variété des saisies juridiques et jurisprudentielles de cet objet est le produit d'une série d'actions successives dans différentes branches du droit, visant à réglementer différents aspects réunis sous cette étiquette récente : principalement contrôle de la ventilation et de la salubrité des habitations, de la construction et des substances dangereuses (plomb, amiante pour l'essentiel) ; protection des lieux professionnels et des salariés exposés ; diverses mesures incitatives et obligations d'information et de surveillance pour des lieux publics (d'enseignement, de soin).

**Or ces observations convergent avec celles sur la mise en œuvre au plan local des politiques conduites autour de ce problème, qui se caractérisent par le même aspect mosaïque.** On retrouve ici la juxtaposition de plusieurs formes d'action publique, qui traitent des nombreux aspects de ce que l'on place sous le vocable d'air intérieur : traitement médical curatif et préventif par le biais des actions des Agences de santé et des réseaux de Conseillers médicaux en environnement intérieur (CMEI), agissant sur prescription de spécialistes (pneumologues, allergologues) et plus rarement de généralistes ; prise en compte dans les collectivités locales et établissement recevant du public des dangers liés aux émanations toxiques dans les locaux ; lutte contre l'habitat insalubre ; suivi et mesure de la qualité de l'air intérieur, en lien avec celle de l'atmosphère. Le droit comme les structures publiques de mise en œuvre des politiques offrent deux formes d'objectivation très claires du morcellement existant dans le traitement collectif de cet enjeu. Ils enregistrent les effets d'une histoire antérieure faite de normes et de politiques conduites en parallèle, selon des logiques spécifiques et qui n'ont été que récemment, durant les 3 dernières décennies, rapprochées sous l'intitulé d'air intérieur, devenu prédominant au moins dans l'espace public.

**Ceci révèle aussi le trompe-l'œil que forme la réussite indéniable de la mobilisation d'acteurs institutionnels spécifiques à « l'air intérieur », au plan national, autour de cette thématique.** Engagée depuis le début des années 2000, l'entreprise de constitution d'un nouveau domaine d'intervention public se superpose symboliquement tout en se juxtaposant au plan juridique et organisationnel aux interventions antérieures. L'état du droit montre l'inachèvement d'une cause publique promue essentiellement par la voie d'outils informationnels (production d'expertise, observation statistique, normes indicatives, etc.) ou d'accompagnement des mécanismes de marché (information du consommateur). Si des normes (valeurs guides) ont commencé à être produites, leur effectivité est en question, par la faiblesse du dispositif de surveillance, de contrôle et de mise en œuvre – en particulier dans le cas symbolique des établissements recevant du public.

**2. Un deuxième résultat transversal** de la recherche est issu du croisement des données recueillies sur le suivi médiatique du problème de l'air intérieur et celui de sa prise en charge par la sphère de l'expertise. **L'analyse détaillée des deux chronologies montre un processus inversé par rapport à d'autres causes de santé publique ou environnementale, ce qui peut expliquer la spécificité comme les limites de la problématisation en termes d'air intérieur.**

Ce type de problème collectif est en effet conçu – au sens d'identifié mais aussi de construit intellectuellement – par des organismes internationaux et nationaux d'expertise proches en France de l'État et des instances de la science régulatoire. Ce n'est que dans un second temps, postérieur à ce moment expert, qu'il accède pleinement à l'espace public, alors qu'il demeurait jusqu'alors cantonné à un traitement médiatique ponctuel et limité dans son audience et son impact. Par des effets liés aux sources médiatiques autorisées – quasi uniquement gouvernementales - la structuration du problème est fortement dépendante du regard et des objectifs des acteurs institutionnels gestionnaires qui s'en saisissent dans les années 90. Cette prépondérance ancrée dans l'histoire et les structures institutionnelles réduit d'autant l'audience et l'influence des victimes potentielles, ou d'autres institutions chargées de répondre aux mises en cause de ce type et plus attachées, notamment, à la protection des populations ou celle de la santé publique. Les problématizations de type « affaire sanitaire » soulignant les menaces et nuisances des contaminations, sont minoritaires dans un champ de discours où les messages de prévention prédominent et sont principalement dirigés vers des réponses individuelles d'adaptation.

La cause publique de l'air intérieur présente de ce fait un profil spécifique par rapport à la plupart des dossiers sanitaires connus. Ces derniers se caractérisent par une rupture dans leur traitement au plan de l'action publique et du droit intervenant généralement dans le sillage de mobilisations politiques et sociales fortes. La genèse institutionnelle et médiatique que l'on a retracée dans le cas présent montre, à l'inverse, une prise de conscience antérieure des dangers et leur anticipation par le milieu expert et scientifique, puis une prise en charge institutionnelle au niveau des administrations centrales et de leurs organes d'expertise - en l'occurrence les directions et bureaux du secteur de la construction davantage que de ceux en charge des risques industriels.

Le traitement médiatique est dès lors dépendant de cette parole gouvernementale. Il relaie mal et n'amplifie pas - comme dans d'autres affaires sanitaires, de l'amiante aux ondes - des

mobilisations ou des tentatives de mise en causes issues des groupes organisés. Si ceux-ci, notamment les associations de consommateurs, jouent un rôle d'alerte, le discours dominant dans la sphère publique parle davantage le langage de la prévention et de la maîtrise par la connaissance, l'identification et le traitement des dangers. Il rend ainsi peu perceptible les alertes susceptibles de déclencher des émotions et des mobilisations sociales, sources de conflits et échappant au cadre gestionnaire.

Ce cadrage prédominant du problème est aussi, dans une certaine mesure, à l'origine d'un *défaut de priorisation*, en ayant trop bien réussi à ne pas créer d'alertes critiques. Symboliquement bordée par un ensemble de discours à tonalité gestionnaire dans la sphère médiatique, la question de l'air intérieur demeure un problème secondaire par rapport à d'autres causes bénéficiant de mobilisations plus actives de la part des acteurs sociaux et politiques. En l'absence d'urgence, sinon constatée du moins médiatiquement reconnue, elle peut être ainsi plus facilement considérée comme mineure et son traitement reporté dans le temps. La promotion d'une approche rationnelle d'évaluation et de gestion des risques n'est donc pas sans effet symboliques et politiques : la diffusion d'un discours de connaissance et de maîtrise, visant à éviter toute panique publique, prive aussi la politique publique d'une mobilisation sociale venant en soutien.

\*

Avant de reprendre ci-dessous de façon plus détaillée les principaux résultats par axe de travail, nous rappelons d'abord dans les deux points suivants les questions posées à l'origine de la recherche et les objectifs qu'elle poursuivait, avant d'exposer les méthodologies suivies.

## **QUESTIONS ET OBJECTIFS DE LA RECHERCHE**

À partir d'un état de l'art, le projet AIRIN est issu du constat d'un manque de connaissance sur les cadres institutionnels, sociaux et politiques dans lesquels se développe l'action publique relative à l'air intérieur. Son objectif était donc d'apporter un éclairage sur les jeux d'acteurs et les scènes à différents niveaux où cette action publique se met en place.

L'originalité principale du projet consiste en son caractère multidimensionnel et pluridisciplinaire : l'enquête a été conduite selon plusieurs axes portant chacun sur un aspect de ce qui constitue l'action publique en question : le traitement et la construction médiatique du problème ; la définition experte et institutionnelle au niveau international et national (France) ; la structuration

d'un cadre législatif et réglementaire ; les mobilisations et la mise en œuvre territoriale des politiques concernées.

La problématique articule, selon les axes, des apports de l'analyse juridique, de la sociologie des médias, de l'histoire, de la science politique appliquée aux mobilisations et aux politiques publiques. Les questions principalement posées sont les suivantes : quelles sont les spécificités du problème et du domaine de la politique de l'air intérieur au sein des secteurs d'intervention de santé-environnement, et quelles conséquences a cette spécificité sur l'émergence d'une action publique autonome ? Quelles configurations favorisent ou non la mise sur l'agenda politique et gouvernemental, puis le traitement de ce problème par les pouvoirs publics mais aussi les acteurs des différents secteurs professionnels concernés ?

Nous avons donc au cours du projet visé une **description globale, quoique non détaillée, des lieux et scènes concernés par cette intervention publique. Ce travail dessine les grandes lignes d'une cartographie de la saisie politique et institutionnelle de cet enjeu**, que ce soit en matière de définition dans l'espace public et médiatique, sous sa forme juridique ou dans les mobilisations et mise en œuvre locales.

## LES MÉTHODOLOGIES

On rappelle ici de façon séparée, les méthodologies suivies pour les enquêtes ayant eu recours à des techniques qualitatives (saisie institutionnelle au niveau central, mobilisation et mise en œuvre locale). Le travail fourni sur le cadre juridique et sur le traitement médiatique est décrit par la suite, ces axes ayant recouru à des techniques spécifiques (analyse juridique et méthodes quantitatives). De façon transversale, la définition que nous avons retenue de l'objet « pollutions de l'air intérieur » est large et correspond au périmètre généralement dessiné dans les publications institutionnelles ou médiatiques (incluant les objets périphériques tels que le radon par exemple). Cette reprise est nécessaire dans la mesure où nous intéressons ici précisément à la construction de ce périmètre et à son institutionnalisation progressive.

### *Enquêtes sur les institutions nationales, locales et le monde expert*

**Cette série d'enquêtes qualitatives** a consisté en un ensemble d'entretiens (liste en annexe) auprès des groupes d'intervenants concernés : experts, scientifiques et responsables publics au niveau international et national (17) ; acteurs des politiques publiques et militants en Bretagne et Picardie (approximativement une quinzaine) et la création d'un corpus de documents partiellement analysés (presse centrale et locale, documents et sites d'établissements locaux, rapports et documentation administrative, etc.).

Les **entretiens semi-directifs ont été conduits auprès d'acteurs clés** des politiques publiques (fonctionnaires, experts, techniciens, représentation d'associations), combinant services administratifs et groupes sociaux impliqués dans l'élaboration et mise en œuvre de la politique de lutte contre la pollution de l'air intérieur (PAI). Au niveau ministériel, les entretiens devaient se concentrer sur les services impliqués dans la gestion du problème au sein du Ministre de l'Écologie, du Logement (Égalité des territoires), du Ministère de la Santé et de celui du Travail, qui constituent les principales administrations parties prenantes de la nouvelle politique publique<sup>4</sup>. Au niveau local (Bretagne et Picardie), les entretiens ont concerné délégations de l'ADEME, le Conseil régional (services et élu), de l'ARS, un cabinet d'avocat, des acteurs associatifs et des conseillers en environnement intérieur.

### *Enquête juridique*

Le travail de recherche a eu pour objectif de procéder à la reconstruction détaillée du cadre normatif. On a effectué un recensement de l'ensemble des dispositions juridiques concernant la PAI, au moyen d'un dépouillement des différents codes concernés par la question, des revues et bases de données juridiques, des revues spécialisées en droit de l'environnement (*Droit de l'environnement, Environnement et développement durable, Revue juridique de l'environnement*) et droit de la santé (*Revue de droit sanitaire et social*). Les bases de données, *Lexis-Nexis, Dalloz, Lamyline* notamment ont été mobilisées afin de réaliser une synthèse des travaux existants, complétée par une recherche jurisprudentielle (bases de données telles *Legifrance* et *Doctrinal*).

---

<sup>4</sup> La recherche sur le niveau institutionnel central a été réduite du fait du retrait de Chloé-Anne Vlassopoulou pour raisons personnelles en 2014 et du manque de données collectées. Une partie de ce travail a été réalisé en se focalisant sur l'univers de l'expertise par Renaud Hourcade et Jean-Pierre Le Bourhis

## *Enquête sur les médias*

La recherche vise ici à étudier les **processus de publicisation, de cadrage et de définition du problème de l'air intérieur par les acteurs** médiatiques. Ce recueil de données repose sur un corpus d'articles montrant les mises en forme journalistiques du problème de la PAI. Deux méthodes ont été privilégiées : la **consultation d'archives et de bases de données ; la réalisation d'entretiens semi-directifs auprès d'acteurs des espaces médiatique, associatif et industriel.**

**On a construit un corpus de documents d'archives et procédé en partie à son analyse quantitative et qualitative.** Cette collecte a été faite à partir des archives de deux types de médias : les médias d'information générale et politique et les médias spécialisés (sources : base Europress, sites de médias ; mot-clé : « air intérieur »). Le corpus couvre la presse généraliste nationale, la presse régionale, la télévision et les médias spécialisés. La contribution relative à l'axe « médias » donne l'ensemble des informations sur ces corpus et les entretiens réalisés.

## **PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR ENQUÊTE**

### *1. Le traitement juridique des nuisances de l'air intérieur*

Rédigée par Florence Jamay, cette contribution au programme de recherche visait à voir comment le droit appréhende cette question, c'est-à-dire comment il organise et répartit les responsabilités des différents acteurs concernés par, ou engagés dans le traitement des pollutions de l'air intérieur. La formule imagée qui en résume l'essence (« un droit à l'état gazeux ») s'efforce de pointer un corpus juridique resté très modeste et une doctrine juridique qui s'est peu, voire pas, intéressée à cette problématique - à l'exception toutefois de l'amiante, souvent pensée à part du fait de son importance intrinsèque. Les auteurs peinent donc à analyser les spécificités de ce domaine juridique de l'air intérieur. Cette difficulté résulte de ce que la matière apparaît éclatée : appliquée à des sources et des environnements distincts, mais qui interagissent entre eux, les règles qui lui sont applicables concernent de multiples branches du droit. Elles correspondent à des préoccupations qui ont émergé progressivement et ne présentent pas une grande unité.

On note toutefois une tentative d'unification de cette problématique au sein du code de l'environnement. En effet, dans le prolongement des plans nationaux santé-environnement et des travaux du groupe III du Grenelle de l'environnement, la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement crée une nouvelle section relative à la qualité de l'air intérieur et vise à définir un cadre législatif permettant de développer les connaissances et la surveillance de l'air intérieur. La définition d'une responsabilité générale de l'État dans la prise en charge de cette problématique manifeste d'une avancée majeure puisqu'elle concerne bien l'ensemble des sources et des lieux visés par cette pollution. À la lumière de ces constats, l'analyse juridique aboutit à formuler plusieurs enseignements.

Le premier porte sur les conséquences de l'éclatement de la pollution de l'air intérieur en tant que catégorie juridique. Les réglementations portant sur certains polluants ou certains milieux de vie sont en effet restées longtemps sectorielles et ne permettaient pas d'appréhender globalement cette problématique complexe. On voit qu'en matière d'exposition à des polluants de l'air intérieur, la prise de conscience est plus rapide dans le milieu professionnel et les interdictions plus précoces, parce que l'exposition des salariés est permanente, qu'elle cause des pathologies graves, voire des décès et que le lien causal est souvent plus facile à établir. Les mesures tendant à prévenir les effets des expositions de la population générale sont en revanche souvent tardives. Ces problématiques sont donc d'abord envisagées comme des problématiques de santé au travail plus que de santé environnementale. Il apparaît donc nécessaire de dépasser ce cloisonnement des différents milieux de vie et saluer l'apparition d'organismes comme l'ANSES qui tentent une approche globale de ces questions. La tentative évoquée, même insuffisante et lacunaire, d'unification de la pollution de l'air intérieur au sein du Code de l'environnement est louable en ce qu'elle manifeste d'une évolution vers une approche plus intégrée de la pollution de l'air intérieur.

Le deuxième enseignement est que la problématique sanitaire rejoint de manière évidente une problématique sociale. Les affections résultant de l'exposition au plomb et à l'amiante touchent, dans le milieu professionnel, essentiellement des ouvriers, dont les pathologies ont longtemps été imputées par les médecins à leur mauvaise hygiène de vie. On retrouve cette tendance concernant la pollution de l'air intérieur dans les logements, où les mauvaises pratiques des occupants sont stigmatisées : défaut d'aération, tabagisme, modes de cuisson, modes de chauffage... Avec, pour la question du plomb, un traitement sur le terrain de l'habitat indigne. Les facteurs personnels et

sociaux sont donc ici déterminants. Dans cette perspective, les carences de la prévention et les limites de la seule la réparation apparaissent clairement.

Face à ces défis, si le droit de la pollution de l'air intérieur se développe et se structure, il apparaît clairement que la lutte contre cette pollution n'est pas une priorité sur l'agenda gouvernemental. Le recul concernant la surveillance des établissements recevant du public (2014) en témoigne ; même si le dispositif prévu par les textes était sans doute trop complexe, le renvoi à un guide de bonnes pratiques reste inadapté à la hauteur de l'enjeu. Il manifeste, comme le préconisaient les auteurs du rapport sur la lutte contre l'inflation normative, que la gestion de la pollution de l'air intérieur pourrait se satisfaire de l'ouverture des fenêtres. De même, la plupart des mesures préconisées ou annoncées dans le plan d'actions contre la pollution de l'air intérieur n'ont pas vu le jour. D'où cette impression, après l'exploration du corpus juridique mobilisé pour organiser la lutte contre cette pollution, d'un droit ne satisfaisant, pour un certain temps encore, que de manière très imparfaite à ses exigences.

## *2. La genèse technico-médiatique d'une approche des pollutions intérieures*

Renaud Hourcade et Jean-Pierre Le Bourhis ont exploré ici la genèse à la fois scientifique, experte et institutionnelle du problème public de l'air intérieur, tout en s'appuyant sur les résultats de l'enquête sur son traitement médiatique. Cette piste « experte » est apparue en cours de recherche à partir du constat d'une faible institutionnalisation du domaine. À l'exception d'un organisme conduisant un programme d'enquête statistique centré sur le phénomène (l'OQAI), la réglementation concernée reste embryonnaire (voir ci-dessus) ainsi que le portage institutionnel, qui est largement dispersé entre des services et bureaux consacrés à d'autres thématiques. L'idée était alors **d'enquêter sur la naissance en amont de ce problème et sa structuration en se focalisant sur les lieux et groupes où il émerge, principalement la communauté scientifique et experte** durant les années 90 et la façon dont il gagne ensuite l'espace public. L'hypothèse qui a servi de fil rouge à notre enquête est centrée sur la spécificité de la mise à l'agenda gouvernemental et public de cette thématique, qui la distingue fortement d'autres enjeux sanitaires ou environnementaux et permet d'en expliquer en partie les évolutions.

L'argument que nous défendons ici est que l'émergence de l'air intérieur comme domaine d'intervention public est marquée par la prépondérance d'une demande institutionnelle, née dans le monde de la science régulatoire et anticipant sur les mobilisations ou préoccupations sociétales reprises dans l'espace public. Contrairement à d'autres problèmes ayant suivi un chemin inverse – de l'alerte à la mobilisation, y compris médiatique, vers la prise en charge publique le traitement du problème de l'air intérieur prend son origine dans une prise en charge précoce et en amont de la manifestation des problèmes posés par la présence de pollution (notamment chimiques) sources de nuisances pour la santé dans l'espace intérieur. C'est l'histoire de cette préoccupation experte, traduite ensuite en intervention institutionnelle qui est explorée dans ses premiers linéaments<sup>5</sup>. Pour cela la contribution suit dans un premier temps l'émergence de cette question au niveau international et européen, avant de s'intéresser à la façon dont elle a été portée scientifiquement et institutionnellement dans le cas français<sup>6</sup>.

L'enquête mobilise conjointement une analyse des réseaux d'expertise et celle du traitement médiatique. Elle montre la constitution parallèle d'un problème public et d'un groupe d'acteurs dans l'appareil d'État autour de la redéfinition de situations de pollutions de l'espace domestique privé comme enjeu de « qualité de l'air intérieur ». Cette définition devient progressivement dominante dans la sphère publique en s'appuyant sur la création de dispositifs spécifiques (un observatoire statistique, l'OQAI ; un programme gouvernemental d'action) mais aussi la production de discours relativement routinisés et relayés médiatiquement. Ce qui se joue dans cette monopolisation est autant une réduction du nombre des acteurs qu'une réduction du sujet : la prédominance du pôle « amélioration technique du bâtiment » a marginalisé une grande partie des cadrages alternatifs construits au cours des années précédentes, selon d'autres logiques morales, techniques et institutionnelles, et qui aboutissaient à des constructions bien différentes du problème public.

---

<sup>5</sup> Cette partie est encore exploratoire, du fait du caractère tardif de l'enquête engagée en fin du programme AIRIN (année 2015) à partir des diagnostics opérés en cours de recherche. La documentation et les matériaux collectés doivent encore faire l'objet d'une analyse approfondie. Ce travail sera poursuivi sur la période 2015-2018 grâce à un programme complémentaire, financé par le Conseil régional de Picardie et l'ANSES (projet SATORI).

<sup>6</sup> Cette enquête est fondée sur un important travail d'archives (actes de congrès, rapports, littérature grise, etc.) de consultation de revues spécialisées et d'une série d'entretiens semi directifs (n = 17) avec des responsables experts et publics concernés par ce problème. Nous remercions en particulier le CSTB et Séverine Kirchner pour l'accès à des documents relatifs à la genèse de cette thématique dans cet organisme.

Notre analyse a été centrée sur le processus de détermination de la *propriété* de ce problème particulier, au sens de J. Gusfield, en prêtant attention au fait que la concurrence entre *propriétaires* s'inscrit dans un contexte culturel, administratif et économique établi descriptible sous formes de relations structurelles, qui n'en fait pas une lutte à *armes égales*. Dans le champ bureaucratique, le paysage éclaté de l'expertise d'État, où quatre « pôles » relativement concurrents peuvent être distingués, se simplifie au début des années 2000 au profit d'une approche consacrée et appuyée budgétairement par l'État, portée par un acteur lié au secteur professionnel du bâtiment. Ici, les inégalités structurelles entre porteurs d'enjeu concurrents concernent la nature des appuis institutionnels et politiques, l'accumulation de moyens exclusifs de quantification et de surveillance (un « Observatoire ») qui constituent une nouvelle connaissance du sujet, le poids économique de ce secteur, la fragmentation et l'isolement des acteurs concurrents, la faiblesse structurelle de l'administration de la santé dès lors qu'il s'agit d'agir aux marges de la santé clinique, notamment en santé environnementale.

Au terme d'une entreprise savante et institutionnelle réussie, un secteur institutionnel et un organisme d'expertise parviennent donc à faire prévaloir leur définition du problème et des solutions. La configuration sociale décrite permet aussi à ces acteurs de rester les « définisseurs primaires » du problème dans les médias<sup>7</sup>. La prédominance acquise au sein de l'État est alors renforcée par deux types d'éléments structurels qui orientent le traitement médiatique du problème : d'une part les rapports inégaux entre les journalistes et leurs sources (scientifiques, institutionnelles, administratives, politiques, etc.), qui les rendent dépendants de l'information autorisée ; d'autre part, des tendances propres au champ journalistique.

Il importe également de remarquer que la prédominance progressive de certains cadrages influence le traitement institutionnel comme médiatique et aboutit à une forme de refroidissement des alertes liées aux risques chimiques du quotidien. Les effets du cadrage étatique et du traitement médiatique sont proches de ceux évoqués à propos de la médicalisation ou de la psychologisation d'autres problèmes sociaux, mais aussi de la carrière de questions proprement environnementales, où prévalent une conception individualisante, la prise en charge par des professionnels techniques

---

<sup>7</sup> On renvoie ici aux *primary definers* conceptualisés par Stuart Hall : « *Compte tenu d'un rapport souvent tendu au temps, de la crainte de publier une information dont la fausseté leur serait imputée, les journalistes vont valoriser dans chaque domaine des sources « premières » dotées d'un pouvoir de définition des situations et problèmes en raison de leur statut, de leur représentativité ou proximité au terrain* », E. Neveu, *Sociologie politique des problèmes publics*, A. Colin, 2015, pages 220-222.

et une forme de dépolitisation. Cette convergence des traitements, quel que soit le secteur concerné, appelle à poursuivre la réflexion sur la façon dont l'État – « social » ou « environnemental »- a mis en forme les préoccupations et mobilisations émergentes dans les dernières décennies, et les effets sur l'impact et les limites inhérentes à ces politiques.

### *3. La couverture médiatique*

Cette contribution, produite par Renaud Crespin et Benjamin Ferron, développe une analyse approfondie de la façon dont les médias se sont intéressés à la question de « l'air intérieur ». Au cours des vingt dernières années (1995-2015), le problème de la pollution de l'air intérieur s'est installé avec discrétion mais constance dans le traitement journalistique de l'actualité des médias français. Les résultats des recherches scientifiques menées sur le sujet et les messages de prévention des pouvoirs publics destinés à limiter l'ampleur du problème sont relayés par les rédactions de la presse écrite au audiovisuelle, tant à l'échelle nationale que locale. L'air intérieur est devenu une sorte de petite musique, un refrain entonné, en ordre dispersé et sans mise en avant excessive, par des acteurs variés du débat public : des journalistes généralistes couvrant les problèmes « de société », l'actualité locale ou les rubriques liées à la consommation et à la vie domestique ; des journalistes spécialisés sur les questions d'environnement, de santé ou scientifiques ; des spécialistes de la communication travaillant à produire et faire circuler, auprès des médias, des élus et des citoyens ou encore des professionnels de la santé ou du bâtiment, l'information sur ce sujet et les recommandations pour assainir l'air pollué des bâtiments – à commencer par l'aération de la maison et la surveillance de la qualité de l'air intérieur.

Parfois, un journaliste politique, un éditorialiste ou un chercheur « engagé » entame une partition plus audacieuse, dénonçant les effets sanitaires ou économiques potentiellement désastreux de l'exposition prolongée des populations – en particulier les enfants - à des doses légales de produits toxiques dans leurs propres lieux d'habitation. Mais ce cas, jusqu'à présent du moins, reste l'exception plutôt que la règle. L'air intérieur reste confiné en périphérie du marché hautement concurrentiel des « affaires » de santé publique. L'air intérieur est désormais un air connu, sinon de tous, du moins d'une fraction importante de l'opinion. Mais le scandale de l'air intérieur n'a pas eu lieu. Dans cette partie du rapport Airin, Benjamin Ferron et Renaud Crespin se sont attachés à rendre compte de cette situation, à partir d'une enquête sur la médiatisation du problème de l'air intérieur

en France, à travers l'analyse d'un corpus de publications médiatiques et une campagne d'entretien auprès de journalistes et de communicateurs.

Cette enquête a permis d'observer le traitement médiatique relativement discret et homogène de cette question dans les médias français, ainsi que la singularité de la carrière publique d'un problème placé précocement sous le contrôle scientifique, administratif, politique et normatif des pouvoirs publics. Le problème de la pollution de l'air intérieur se trouve pris dans des luttes définitionnelles dont un des enjeux centraux porte sur son autonomie par rapport à d'autres problèmes publics. La médiatisation de ce problème dans la presse française entre 1995 et 2015 montre que celle-ci peine à se démarquer de problèmes comme la pollution de l'air extérieur et/ou se trouve classé dans des catégories hétérogènes de problèmes publics de santé, d'environnement, de logement ou encore de consommation. Elle alterne ainsi entre des phases de publicisation plus ou moins saillantes et des phases de confinement, même si, depuis le Grenelle de l'environnement, son autonomie tend à s'accroître et son traitement médiatique à devenir routinier.

L'analyse éclaire les logiques dominantes de production et de circulation des discours publics relativement consensuels qui entourent cette question dans les médias, en mettant en évidence les mécanismes de contrôle qui s'exercent à travers une série de dispositifs d'information et de communication publique, ainsi que les contraintes proprement journalistiques auxquelles les journalistes sont soumis au quotidien dans le traitement du sujet.

L'étude débouche sur une première conclusion en forme de paradoxe. L'analyse de l'émergence des « scandales » médiatique repose généralement sur une interprétation en termes de « révélation », par des médias d'information en quête de « scoops » journalistiques et cherchant à damer le pion à leurs concurrents, d'une situation problématique qui serait demeurée inconnue ou mal connue de l'opinion publique en raison de son occultation ou de sa manipulation par les pouvoirs publics, les experts et/ou des intérêts privés. Dans le cas de l'air intérieur, nous sommes dans le cas d'un récit médiatique pour ainsi dire sans histoire, dans lequel un sujet problématique disposant de nombreux atouts pour se transformer en scandale bénéficie d'une attention médiatique a minima.

Pour rendre compte de ce phénomène nous avons eu recours à un cadre d'analyse à la fois constructiviste et structural. L'analyse de la construction médiatique de ce problème public illustre, de notre point de vue, les effets d'une évolution en ciseau de la production d'information

médiatique contemporaine en France : d'un côté, le renforcement des logiques de communication - les services de communication (qu'ils soient publics, privés ou associatifs) tendant à acquérir sur la définition publique de nombreux problèmes sociaux un degré d'autonomie sans précédent ; d'un autre, une fragilisation de l'autonomie professionnelle des journalistes, dans un contexte de « crise » économique de la presse écrite d'information générale et politique, de transformation des hiérarchies de la légitimité dans le champ journalistique (importance croissante de la télévision et des logiques commerciales, reconfiguration des sous-champs spécialisés du journalisme) et de précarisation croissante des métiers de l'information. Emprise de la communication, déprise du journalisme ?

À l'automne 2014, une bataille politico-médiatique s'est engagée et a conduit au report, par la ministre de l'écologie Ségolène Royal, de l'obligation de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les Établissements Recevant du Public (ERP) introduite par le gouvernement de droite précédent. Une partie de la classe politique française, dans un contexte de dénonciation d'un trop-plein normatif dont souffrirait le pays, a élevé cette obligation de surveillance au rang de mesure aussi coûteuse qu'inutile<sup>8</sup>. Plus récemment, une contre-offensive a été menée avec la publication d'un rapport sénatorial chiffrant, sur la base des résultats d'une étude menée par un économiste, le coût financier et sanitaire de la pollution de l'air intérieur. Dans ce contexte, on peut se demander si une possible évolution du problème de la pollution de l'air intérieur vers la forme « scandale » ne peut advenir qu'à la condition d'une rupture avec le cadrage englobant et consensuel qu'imposent sa propre dénomination et la définition sous-jacente du problème qu'elle emporte avec lui.

#### *4. Des mobilisations locales en pointillé*

Jean-Pierre Le Bourhis et Sylvie Ollitrault sont à l'origine de cette contribution, réalisée en croisant les approches des modules dont ils ont conduit les travaux autour, respectivement des structures de mise en œuvre des politiques et des mobilisations locales autour de l'air intérieur. Les terrains concernés sont situés dans deux régions (Bretagne et Picardie) traitées de façon comparative. L'objectif poursuivi a été, dans un contexte de faible conflictualité, d'identifier les « niches » dans

---

<sup>8</sup> Roy Soline, "Pollution : Ségolène Royal renonce à surveiller l'air des crèches et des écoles", *Le Figaro*, 26/9/2014.

lesquelles les mobilisations peuvent se développer localement et de comprendre l'économie (au sens général des conditions de possibilité) de ces phénomènes. Il s'agit ici de mettre au jour quelques mécanismes qui contribuent à faire exister mais aussi à maintenir ces mobilisations faiblement visibles dans l'espace public. L'étude a exploré ainsi la mécanique des mobilisations et des actions collectives liées à ce type d'environnement et mis en lumière certains traits distinctifs, les relais potentiels de la cause et les contraintes propres qui s'imposent à eux dans la façon de « cadrer » le problème.

L'enquête montre que l'on se trouve dans une phase d'appropriation de nouveaux cadrages, qui divergent dans les imputations de responsabilités qu'ils proposent. De ce point de vue les deux régions étudiées varient en partie. En Bretagne, la question prédominante et structurante de la prévention du radon s'est retrouvée intégrée en partie à la problématique « air intérieur », qui a permis d'englober plusieurs problématiques connexes préexistantes. En Picardie, ce sont les thématiques de la prévention des polluants chimiques et de la lutte contre les allergies qui constituent plutôt la matrice à partir de laquelle est construit le nouveau cadrage.

Au-delà de cette caractérisation régionale, le principal résultat qui émerge est que l'on est en présence d'un réseau déjà en alerte sur la question de la pollution d'air intérieur, constitué de composantes variées issues de plusieurs secteurs d'activités professionnelles. Néanmoins, l'éparpillement des populations potentiellement victimes, la variété des substances incriminées, des différences de dispositifs entre espace professionnel, habitat ou encore établissement accueillant du public ont pour effet une dispersion des mobilisations et leur non synchronisation. Il apparaît difficile de trouver un intérêt commun mobilisateur sur ce thème, sinon sous la forme – première et essentielle- d'un encouragement à travailler sur les pratiques et les représentations des acteurs.

La mise en place des outils de prévention en matière d'air intérieur se fait dans des configurations associant acteurs déjà en alerte, connaisseurs des dangers de cette pollution et intervenants devant encore intégrer les nouvelles normes dans leurs pratiques professionnelles. On a pu également distinguer dans cet ensemble des profanes (non spécialistes du domaine technique) co-constructeurs qui sont capables d'accroître la pression publique (notamment sur les élus) en développant des demandes sociales et des profanes guidés plus dépendants du réseau de politiques publiques mis en place par l'État dans le cadre d'une activité de veille et de surveillance (environnementale sociale, ou sanitaire).

En écho avec d'autres analyses des mobilisations, l'importance des actions de certification apparaît ici aussi, qui expliquent la présence de plaintes ne devenant pas un enjeu de controverse ou la base d'une action collective, visant des cibles sur lesquelles faire pression. On sait que les acteurs individuels ou les groupes restreints doivent « monter en généralité », c'est-à-dire sortir de l'ornière de l'état de « NIMBY » pour exister dans l'espace public global. Toutefois, l'opération ne dépend pas uniquement d'un travail rhétorique ou cognitif pour extraire la cause de son contexte local. Il est en effet, indispensable que des réseaux d'acteurs portent une certification de ce type de plainte, comme cela a pu être démontré sur la question des ondes. Ce sont ce type d'agents certificateurs qui désignent telle ou telle action collective comme porteuse d'une plainte avérée et crédible. Ce mécanisme rend compte pour partie des circulations (possibles ou non) entre l'échelon local, national voire global décrites par des auteurs comme Christopher Rootes. Ainsi, les causes locales qui n'arrivent pas à s'appuyer sur des réseaux qui amplifient leurs imputations de causalité restent à un niveau confidentiel. Du fait de la prédominance de ces cadrages institutionnels, les mobilisations médiatiques ont encore un profil de mobilisation de consensus, c'est-à-dire conduisant l'opinion publique à accepter que cet enjeu soit reçu comme une forme de cause sans adversaire.

## RECOMMANDATIONS ET USAGES OPÉRATIONNELS DE LA RECHERCHE

Plusieurs enseignements à portée pratique peuvent être retirés de l'ensemble des recherches produites dans le cadre d'AIRIN. Le projet a eu un caractère exploratoire marqué, ayant permis d'aborder – et souvent de défricher – un terrain neuf pour les sciences sociales : la présente recherche est l'une des rares à traiter cette thématique de ce point de vue et elle demeure unique par son approche multidisciplinaire mêlant étude juridique, analyse des processus politiques à l'œuvre, enquêtes sur l'expertise ou sur le traitement médiatique associé<sup>9</sup>. Cette orientation a contraint les membres de l'équipe à se confronter très rapidement à des difficultés spécifiques et à devoir expliciter un certain nombre d'*a priori*, ainsi qu'identifier quelques barrières à la connaissance des processus sociaux associés aux politiques de l'air intérieur.

---

<sup>9</sup> Cf. les travaux français cités ci-dessus, qui ont avant nous abordé cette thématique.

Les premiers contacts avec ce terrain ont tout d'abord montré la nécessité d'une réflexion sur le design de la recherche, sa méthode, son périmètre et ses objets, ce qui peut avoir un intérêt appliqué pour définir de futures orientations scientifiques (rédaction d'appels à proposition de recherche).

Conscients de cet enjeu, des membres de l'équipe ont mené un travail sur la structuration de la problématique qu'occasionne la commande publique de recherche, notamment par l'affirmation officielle de « l'air intérieur » comme catégorie évidente (voir communication et publication en cours, Ferron, Le Pourris, 2015 et 2016). Cette forme d'imposition de problématique, via l'utilisation exclusive du vocable « air intérieur », peut engendrer des effets d'occultation conduisant à sous-estimer le poids et l'importance d'actions publiques ou de mobilisations non étiquetées comme telles. Cette question se pose en particulier dans le choix concret des mots clés pour délimiter un corpus de presse à analyser, ou recomposer les réseaux intervenants dans la production de l'action publique : faut-il reprendre le seul terme d'« air intérieur » comme critère de délimitation du sujet, ou bien élargir - et jusqu'à quel point - la focale en redéfinissant le thème autour d'une liste de substances, de pollutions ou de nuisances associées à l'espace intérieur ? L'équipe a privilégié la première approche, dans la mesure où le repérage de l'univers social de « l'air intérieur » était l'un des objectifs poursuivis, tout en conservant une distance réflexive avec cette catégorie. Ceci a pu se faire notamment par le souci d'opérer des comparaisons, de façon ponctuelle, en partant d'autres mots-clés, telle « amiante » par exemple.

Le projet ayant montré – dans sa partie relative à la genèse de « l'air intérieur » - comment cette catégorie a résulté d'une histoire institutionnelle et politique, la commande publique de recherche, notamment via des appels à proposition, devrait éviter les effets d'imposition de catégorie ou de problématique, en incitant à une diversité d'approches en la matière. Concernant l'étude des actions mobilisations ou perceptions publiques, mention devrait être faite de l'importance d'approches antérieures au paradigme de « l'air intérieur » et encore juxtaposées aujourd'hui à celui-ci - que ce soit la régulation substance par substance, la prise en charge des situations d'insalubrité, l'articulation avec l'air extérieur, etc.

A la lumière des obstacles rencontrés par l'équipe AIRIN dans la formulation d'un projet de type SHS et dans sa mise en œuvre, plusieurs suggestions relatives à l'orientation des programmes scientifiques futurs peuvent être avancées. Encourager la communauté SHS à élaborer des

propositions de recherche en SHS dans ce domaine – encore très peu nombreuses – supposerait de réduire le coût d'entrée perçu comme important par ces chercheurs du fait du caractère très technique et sectorisé de la thématique, sans communauté correspondante dans les sciences sociales. Cela peut en particulier se faire par la mention de problématiques bénéficiant de dynamique scientifiques fortes tout en étant potentiellement tangentes à celle de « l'air intérieur » comme objet d'intervention public. On peut ici citer les pistes principales :

- définition, institutionnalisation, et mis en œuvre des politiques de régulation des risques chimiques à partir d'approches socio-historiques, comparatives et éclairant les principaux acteurs sectoriels et instruments de gouvernements concernés (réglementaire, informationnel, économiques ou de marché)
- processus de création normative à différent niveaux (avis techniques, standards, réglementations, recommandations, etc.) sur des sujets techniques et leur rôle dans l'évolution du droit de l'environnement
- circulation des savoirs et normes entre domaines de la santé environnement, et de la santé au travail et leur relation à la santé publique générale
- approches territoriales des politiques de santé publique ou environnementales
- études sur les mouvements sociaux, mobilisations et associations aux différentes échelles (du local à l'europpéen / international) intervenant sur des enjeux associés à l'air intérieur (risques chimiques, santé environnementale, insalubrité, normes de construction et d'habitation (incluant l'éco-habitat)
- La problématique de l'air intérieur ne se posant pas de façon similaire selon les publics et leurs caractéristiques socio-économiques , faire une place spécifique aux thématiques de santé et d'hygiène publique et à la prise en charge des pollutions liées à la précarité ou à l'habitat dégradé (plomb, moisissures par exemple).

Par ailleurs **deux recommandations répondant plus directement aux problèmes associés à l'air intérieur** peuvent être inférées des résultats de la recherche.

1. Les éléments recueillis suggèrent **un nécessaire rééquilibrage de la politique publique de l'air intérieur** pour corriger le décalage observé entre, d'une part, une action publique menée de façon prédominante depuis deux décennies au niveau central (national) autour de la production de normes (valeurs guides), d'outils informationnels et mobilisant des mécanismes de marché (avis et information du public, étiquetage) ; et d'autre part, une structure de mise en œuvre de cette politique au plan local et régional qui reste très embryonnaire, que ce soit sur le plan de la prise en charge médicale via le dispositif des CMEI – dont le nombre et le financement demeurent très faible

en regard des enjeux – ou du dispositif de surveillance des établissements recevant du public, dont la mise en place a été fortement allégée et reportée jusqu'en 2018<sup>10</sup>.

A rebours de cette tendance, la mise en œuvre locale et la promotion de politiques territoriales dans ce domaine devraient permettre la concrétisation de l'action publique lancée à la fin des années 90 et demeurée un enjeu majeur pour les seules institutions centrales. Les résistances rencontrées parmi les élus peuvent en partie s'expliquer par ce manque de relais, sauf exceptions, à une échelle sub-nationale<sup>11</sup>.

2. De ce point de vue, il **apparaît en particulier nécessaire d'infléchir la tendance observée jusqu'à très récemment en matière de connaissance et de surveillance**, où se signalent également une forte sous-estimation et un sous-investissement marqué sur la facette territoriale. Un récent rapport parlementaire témoigne de cette orientation, en ne portant qu'une attention très secondaire à l'échelon local.<sup>12</sup> Il est révélateur que l'accent soit mis d'abord dans le diagnostic sur les besoins de connaissances et d'études générales – dans la lignée des enquêtes initiées depuis 2001. A l'inverse, le rapport accorde l'idée d'une surveillance trop onéreuse au niveau local, pouvant être remplacée par des mesures simples de gestion sans contrôle ni suivi<sup>13</sup>. Le développement de la politique de l'air intérieur à l'échelon local nécessite au contraire la mise en place, même allégée, d'un dispositif de surveillance susceptible d'agir comme outil de sensibilisation et de mise sur l'agenda du problème dans les collectivités, pour les élus et les populations, davantage qu'une campagne publicitaire. Si le caractère symbolique de la politique est une donnée incontournable, face au caractère très protégé du domicile privé, ce ne peut être que par l'affirmation territorialisée d'une préoccupation de santé publique que l'action publique peut gagner en crédibilité et en influence sur les comportements.

---

<sup>10</sup> Cf. Décret du 17 août 2015 relatif aux modalités de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public.

<sup>11</sup> Une partie de l'équipe AIRIN continuera de suivre cette territorialisation – encore très limitée durant l'observation menée entre 2012 et 2015- dans le cadre d'un projet financé à partir de 2016 par le Conseil régional de Picardie et l'ANSES, coordonné par J.P Le Bourhis.

<sup>12</sup> Assemblée Nationale, *Rapport d'information sur l'évaluation des politiques publiques de lutte contre la pollution de l'air*, présenté par MM Roumégas et Saddier, mai 2016. Malgré l'ambition de couvrir la pollution de l'air intérieur, celui-ci ne contient qu'une seule mention d'acteurs locaux (AASQA).

<sup>13</sup> Assemblée Nationale, 2016, *op.cit.* p.256 « *la campagne de mesures menée dans les établissements scolaires montre que les contrôles risquent de coûter très cher là où des mesures simples à concevoir, sinon à mettre en œuvre, suffiraient : ouverture des fenêtres avant et après la classe (...)* ». Les auteurs semblent s'inspirer ici d'avis et propositions émis par les services de la Ville de Paris, notamment sa direction des affaires immobilières (cf. p. 229).

## APPORTS MÉTHODOLOGIQUES ET INTÉRÊT DE L'APPROCHE MULTIDISCIPLINAIRE AUTOUR DE « L'AIR INTÉRIEUR »

Le projet AIRIN s'est appuyé sur une combinaison d'approches classiques d'enquêtes propres à chacune des disciplines consacrées, de la constitution de corpus juridique et jurisprudentiel à celle des productions médiatiques (presse et audiovisuel) en passant par la réalisation d'entretiens avec les divers groupes professionnels concernés (experts, agents administratifs, militants associatifs, personnel médical, journalistes et spécialistes de la communication, etc.). L'originalité méthodologique de l'approche a résidé dans la mise en commun et en débat des données et analyses par différentes voies concrètes : tenue d'un wiki collaboratif centralisant et reliant par des hyperliens les données collectées ; organisation de journées de travail régulières (fréquence de 2 à 3 par an) ; conduite de certains modules de la recherche en croisant deux perspectives (mobilisation associative et analyse des politiques publiques ; sociologie des médias, de l'expertise et de l'action publique)

**Plusieurs apports spécifiques résultant de ce mode d'organisation multidisciplinaire** sont à souligner :

1. la possibilité de développer **une analyse par séquences de construction de l'action publique**, découpées en articulant les différentes dimensions observées a contrario de chronologies fondées sur une seule dimension. La mise en débat des basculement, ruptures, phases d'avancement ou de recul a permis de dégager des logiques d'évolution au croisement d'influences hétérogènes (politiques, institutionnelles, scientifique et experte, médiatique). Ceci révèle aussi les fausses évidences des discours privilégiés par les milieux institutionnels et experts reposant sur un modèle de révélation rationnelle du problème (allant de sa découverte, en partie grâce à la science, à sa prise en charge publique) ; mais aussi de ceux utilisés ordinairement pour rendre compte de la construction militante d'une cause (allant des plaintes, revendications, protestations isolées à leur regroupement, leur reconnaissance et leur traitement par une intervention collective). En disposant des outils permettant de problématiser le fonctionnement et la logique propre de chaque univers

social, la méthodologie multidisciplinaire choisie a permis de mettre en lumière un processus singulier, non réductible à ces parcours généralement attendus des problèmes publics.

2. Un second apport lié à l'organisation multidisciplinaire du projet a été **l'approfondissement de la dimension réflexive**. Présent à l'origine face à l'appel à proposition, cet aspect s'est imposé peu à peu comme une des dimensions centrales de la recherche. La construction et le devenir de la catégorie institutionnelle d'« air intérieur » était en effet un des objets initiaux de l'enquête, focalisée sur la compréhension des « jeux d'acteurs » autour d'une politique publique spécifique ; ou, pour reprendre l'expression d'un des commanditaires de la recherche à l'ADEME, de faire apparaître « les coulisses » de ce secteur et de cette politique publique. La multiplication des points de vue disciplinaires a confirmé le caractère construit et contingent de cette catégorie et la diversité des cadrages opérés par les différents acteurs, principaux ou secondaires. L'enquête opère un travail de dénaturalisation de la politique publique et de son évolution, préalable nécessaire pour comprendre ses avancées et ses reculs.

Par ailleurs, sur un plan scientifique, ce travail de dénaturalisation aide aussi à opérer un désenclavement des travaux sur l'air intérieur : tout en caractérisant ses traits spécifiques, cet objet de recherche peut prendre sa place au sein des analyses couvrant d'autres problèmes publics similaires, également produits d'une construction historique comme causes sanitaires ou environnementales. Cette piste comparative esquissée durant le projet sera davantage creusée à l'occasion d'un ouvrage collectif en cours de rédaction par les membres de l'équipe.

## LIMITES DE L'APPROCHE AIRIN ET DÉVELOPPEMENTS ULTÉRIEURS

Le choix de prendre une approche multidisciplinaire sur un sujet pour l'essentiel inexploré par les membres de l'équipe a eu pour conséquences la nécessité de consacrer une partie importante de la recherche à une acculturation avec le terrain d'enquête et à privilégier dans un premier temps la production d'analyses principalement disciplinaires, sans la production systématique de grilles d'enquêtes nourries des différents regards et listes de questions. On a opté initialement pour le quadrillage d'un secteur et d'une action publique et une conduite majoritairement parallèle des enquêtes, limitant les interactions à la mise en commun des résultats. Ceci était néanmoins d'autant

plus inévitable que le temps nécessaire à l'élaboration rigoureuse d'une grille interdisciplinaire est important et peut difficilement s'engager à mi-parcours.

Un certain nombre de questions, objets et pistes sont ainsi apparues en cours de recherche sans que l'équipe ait pu les traiter suffisamment ou pour certaines les aborder même. Elles constituent autant de pistes que nous inventorions ici pour l'avenir :

Tout d'abord le programme AIRIN a trop peu **exploré le rôle dans la construction des politiques de l'air intérieur d'un certain nombre d'acteurs et de scènes** qu'il serait pertinent d'éclairer davantage. On pense en particulier aux **acteurs européens**, experts comme administratifs qui participent à la mise sur agenda de l'air intérieur dans les années 90 mais aussi aux efforts inaboutis de régulation européenne de ce secteur - le projet d'une directive spécifique n'ayant jamais débouché. Les **acteurs des mouvements sociaux en santé environnement** à ce niveau devraient être également intégrés à l'analyse, comme on l'a déjà noté. La scène des **organismes de standardisation** (ISO, AFNOR et équivalents dans les Etats-membres européens et nations de l'OCDE) mériteraient également une enquête spécifique du fait de leur intervention en amont des processus étudiés ici et de leur positionnement intermédiaire entre régulation par le marché et par l'État. On sait par ailleurs que les normes techniques (telles celles relatives à la ventilation) ont fait l'objet de fortes controverses politico-scientifiques aux Etats — Unis qui révèlent l'importance des enjeux sous-jacents (santé publique, industriels) <sup>14</sup>.

Un second série d'objets insuffisamment abordés est constitué des **modes d'intervention à la frontière entre l'État et le marché**, ou directement issu du secteur économique. Dans cette perspective, l'analyse juridique gagnerait à se déployer en direction des instruments fiscaux, trop peu étudiés par manque de temps ici, par rapport aux outils de gouvernement de type réglementaire ou informationnels privilégiés dans AIRIN. Une exploration plus complète du secteur en développement des services et produits liés à l'air intérieur pourrait également apporter une meilleure vision de l'articulation entre l'action étatique et des réponses économiques au problème dont on a étudié la genèse ici. : offre de solution de dépollution ou de ventilation ; activités de monitoring professionnel ou individuels (capteurs et kits individuels de mesure, objets connectés et applications).

---

<sup>14</sup> S.A. Bialous and S.A. Glantz, "ASHRAE Standard 62 : Tobacco Industry's Influence over National Ventilation Standards," Tobacco Control 11, no. 4 (2002) : 315–328

Dans le prolongement du point précédent, **l'association de compétences spécialisées en économétrie ou en sociologie économique** serait sans doute productrice de valeur ajoutée scientifique pour mesurer la taille et les dynamiques du secteur de « l'économie verte » associée à l'air intérieur évoqué ci-dessus. Les éléments produits pourraient aussi permettre d'avoir une meilleure capacité d'évaluation des choix de politique faits et de leurs coûts et bénéfices associés, par exemple en matière de généralisation de la surveillance.

### Articles

Florence Jamay, « Vers un droit de la pollution de l'air intérieur », *Mélanges Nicole Decoopman, Les frontières du droit*, Editions CEPRISCA, 2014, pages 329-348

Florence Jamay, « Lutte contre la pollution de l'air intérieur : une surveillance allégée », *Energie, Environnement, infrastructures*, mars 2016, pages 47-48,

Ferron B., R. Crespin, "Un scandale à la recherche de son public : la médiatisation du problème de la 'pollution de l'air intérieur' (1995-2015)", article soumis à la revue *Politiques de communication* (accepté pour publication en 2016)

### Chapitres d'ouvrages

Crespin Renaud (avec Emmanuel Henry), « Savoir (s) », in Emmanuel Henry et al., *Dictionnaire critique de l'expertise*, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.) « Références », 2015 p. 273-279

Crespin Renaud (avec Yann Bérard) « Situation d'expertise », in Emmanuel Henry et al., *Dictionnaire critique de l'expertise*, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.) « Références », 2015, p. 294-299

Ollitrault (S.), Calvez (M.), Van Tilbeurgh (V.) (2015), « Les plaintes en santé environnementale et l'expertise épidémiologique », *Sciences sociales et santé*, décembre 2015, vol 33, n°4, 2015, p. 5-29

Ollitrault (S.), JOUZEL (J-N), (2015) « Contre Expertise », in Henry (E.), Gilbert (C.), Jouzel (J-N), Marichalar (P.) *Dictionnaire critique de l'expertise*, Presses de Sciences Po, p. 86-91, 2015

### Articles soumis à des revues scientifiques à comité de lecture

Ferron B., J. P. Le Bourhis, "Faut-il dé(cons)truire les objets complexes ? Réflexions à partir d'une recherche sur les politiques de lutte contre la pollution de l'air intérieur", article soumis en septembre 2015 à la revue *Politique et sociétés* [revue canadienne de science politique] dans le cadre d'un numéro thématique "La science politique face aux 'problèmes complexes' (*wicked problems*) : enjeux et défis de l'interdisciplinarité" sous la direction de Carole Clavier, Aurélien Evrard et Maya Jegen.

### Communication à des conférences, congrès et séminaires

Ferron - B., J. P. Le Bourhis et R. Hourcade, "Structures sociales et construction d'un problème public de la 'qualité de l'air intérieur' (1990-2010)", communication au colloque "Croisades privées et problèmes publics. L'héritage sociologique de Joseph Gusfield", Université Paris-Dauphine et EHESS, 23-24 novembre 2015, Paris.

- Ferron B., "Un drôle d'air. Manipuler les catégories indigènes dans des entretiens sur les politiques de 'qualité de l'air intérieur'", communication au séminaire du Céditec (EA3119) "L'entretien de recherche : approches critiques et interdisciplinaires", Université Paris-Est Créteil, 29 mai 2015 Créteil.
- Ferron, B., J. P. Le Bourhis, "Faut-il dé (cons)truire les objets complexes ? Réflexions à partir d'une recherche critique sur les politiques de 'l'air intérieur'", Communication au 6e Congrès des associations francophones de Science Politique, section thématique n° 18, "La science politique face aux objets complexes", 5-7 février 2015, Lausanne
- Hourcade, Renaud, Le Bourhis Jean-Pierre, « From Alerts to Surveillance. Indoor Air Quality Experts and the Construction of a Policy Field in Europe and France », ECPR General Conference 2015, Montreal
- Le Bourhis, Jean-Pierre, « Les données publiques sur l'air et l'eau entre transparence et opacité. Enjeux politiques et bureaucratiques de l'information environnementale », Congrès de l'AFSP, Section Thématique 18 - Gouverner (par) les données. Open et Big data, vers une redéfinition des outils et des publics de l'action publique ? juin 2015.
- Ollitrault, Sylvie, 9 octobre 2015 : « Mobilisations environnementales et rapport à l'espace » Ville et Environnement, SAGE Strasbourg
- Ollitrault, Sylvie, 26 septembre 2013, séminaire « L'angoisse aux risques hypothétiques » (resp. Marion Bary) MSH-Bretagne
- Ollitrault, Sylvie, 30 Janvier 2015, Démocratie participative et enjeux environnementaux : émergence de nouvelles formes de capacité citoyenne ? Participation, Négociations, Environnement et Mondes Agricoles, journée des sociologues de l'environnement-Ouest, Agrocampus Rennes2
- Ollitrault, Sylvie, Discutante invitée, La santé dans un environnement à risques, CNRS, Paris Diderot, 8-9 Janvier 2015
- Ollitrault, Sylvie, Prise de parole citoyenne en matière d'environnement : les habitants, Gouvernance d'entreprise et gouvernance écologique, Académie internationale d'été, Université Paris Sud IDEP & au 3 juillet 2013, 2 juillet 2013
- Ollitrault, Sylvie, « Action publique et mobilisation », MSH-B, Agro Campus, Rennes 2 La Nature en ville, (invitée et communicante), 14 janvier 2013
- Ollitrault, Sylvie, 17 octobre 2013 « Mobilisation citoyenne et santé environnementale » « JOURNÉE DE SENSIBILISATION ET D'ÉCHANGES SANTÉ ET ENVIRONNEMENT » des liens avérés. Comment agir? Mutuelle des Pays de Vilaine./Maison de la Consommation et de l'environnement
- Ollitrault, Sylvie, participation au colloque Santé et territoires, MSH-B, MSH Ange Guépin, Rennes, (invitée et communicante), 21-22 23 novembre 2012,

## BIBLIOGRAPHIE

[NB : certains éléments bibliographiques sont cités dans le corps du texte ]

### Bibliographie générale

- AKRICH Madeleine, Yannick Barthe, 2010, *Sur la piste environnementale, Menaces sanitaires et mobilisation*, Paris, Presses de l'Ecole des Mines.
- ALAM, Thomas , Quand la vache folle retrouve son champ. Une comparaison transnationale de la remise en ordre d'un secteur d'action publique, Thèse de doctorat en science politique, université de Lille 2, dir. Pierre Mathiot, 2007.
- ALEMANNI Alberto, 2010, « The Fabulous Destiny of Bisphenol A (BPA) », *European Journal of Risk Regulation*, 4, pp.397-400
- ALLEN, Barbara, 2003, *Uneasy Alchemy : Citizens and Experts in Louisiana's Chemical Corridor Disputes*, Cambridge, MA : MIT Press
- ALLEN., Barbara L. « Les frontières de la santé environnementale à l'épreuve. Le cas de Grand Bois en Louisiane », in
- ANSES, OQAI, CSTB, Etude exploratoire du coût socio-économique des polluants de l'air intérieur, 2014
- BARBIER Marc et al., 2013, « Pour une Approche pragmatique, écologique et politique de l'expertise », *Revue d'anthropologie des connaissances*, 2013/1 Vol. 7, n° 1, p. 1-23
- BARBIER, Marc, Céline Granjou, 2010, *Métamorphoses de l'expertise . Précaution et maladies à prions*, Paris, Quae
- BARTHE Yannick, REMY Catherine, « Les aventures du 'syndrome du bâtiment malsain' », *Santé publique*, 22/3, 2010, p. 303-311
- Benamouzig Daniel et Besançon Julien, « Les agences, alternatives administratives ou nouvelles bureaucraties techniques ? » Le cas des agences sanitaires, *Horizons stratégiques*, 2007/1 n° 3, p. 10-24
- BERARD, Y., Crespin, R., 2010, *Aux frontières de l'expertise. Dialogues entre savoirs et pouvoirs*. Presses Universitaires de Rennes, coll. « Res Publica »
- BLANC Paul D., Brian Dolan (eds), 2012, *At Work in the World : Proceedings of the Fourth International Conference on the History of Occupational and Environmental Health*, San Francisco : University of California Medical Humanities Press
- BORRAZ Olivier, « Le cadrage par les risques sanitaires. Le cas des antennes relais de téléphonie mobile », in Gilbert Claude, Henry Emmanuel (dir.), *Comment se construisent les problèmes de santé publique*, Paris, La Découverte, 2009, p. 91-111
- BORRAZ, Olivier, 2013, *Les politiques du risque*, Paris, Les presses de Sciences Po
- BOUDET, Hilary Schaffer, Doug Mcadam, *Putting Social Movements in their place. Explaining Opposition to Energy Projects in the United States, 2000-2005*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012
- BOUDIA Soraya, Francis Chateauraynaud, Josquin Debaz et Nathalie Jas, *L'exposition aux faibles doses. Une socio-histoire des modèles scientifiques et des controverses publiques*, Rapport final projet ANR FADO, 9 février 2012

- BOUDIA Soraya, Nathalie Jas (dir.), 2014, *Powerless Science? The Making of the Toxic World in the Twentieth Century*, Oxford, UK : Berghahn Books.
- BOUTARIC Franck , Pollution atmosphérique et action publique, Paris, Editions Rue d'Ulm, 2014
- BOUTARIC Franck, « L'information sur la qualité de l'air : dispositif et constructions sociales », *Mouvements*, 37/1, 2005, p. 100-108
- BOY, Daniel Pourquoi avons-nous peur de la technologie ? Presses de Sciences Po, Paris, 2007.
- BRAYE, L. Nègre, B. Sido, D. Dubois, *Rapport sur le projet de loi portant engagement national pour l'environnement*, n° 552, Tome I, 9 juillet 2009, p 37,
- BREYER, Stephen *Breaking the Vicious Circle : Towards Effective Risk Regulation*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1993.
- BRICKMAN, Ronald Sheila JASANOFF et Thomas ILGEN, *Controlling Chemicals : The Politics of Regulation in Europe and the United States*, (N.Y) Cornell University Press, 1985.
- BROWN, Phil « Retour sur l'épidémiologie populaire », in Madeleine AKRICH, Yannick BARTHE, Catherine REMY (dir.), *Sur la piste environnementale. Menaces sanitaires et mobilisations profanes*, Paris, Presses des Mines, 2010, p. 53-89.
- BUTON François, « De l'expertise scientifique à l'intelligence épidémiologique : l'activité de veille sanitaire », *Genèses*, 2006/4 no 65, p. 71-91
- BUZZI Stéphane, Jean-Claude Devinck, Rosental Paul-André, 2006, *La santé au travail, 1880-2006*, Paris, La Découverte
- CAILLOSSE, Jacques « Droit de la crise, crise du droit ? », in C. GILBERT (dir.), *La catastrophe, l'élu et le préfet*, Grenoble, PUG, 1990, p. 43-66.
- CALVEZ Marcel (avec la collaboration de Sarah LEDUC), *Des environnements à risques. Se mobiliser contre le cancer*, Paris, Presses des Mines, 2011.
- CALVEZ Marcel, 2009. Les signalements profanes de clusters de cancers. *Épidémiologie populaire et expertise en santé environnementale*, *Sciences sociales et santé*, 27(2), 79-106.
- CALVEZ, Marcel « L'analyse culturelle de Mary Douglas : une contribution à la sociologie des institutions », *SociologieS* [Online], Theory and research, Online since 22 October 2006, connection on 09 August 2014. URL : <http://sociologies.revues.org/522>
- CALVEZ, Marcel, Incertitude, Risque et Handicap : jalons d'analyse culturelle, Mémoire HDR sociologie, université Rennes 2, 2005.
- CAPEK, S. M. « The 'Environmental' Justice Frame : A conceptual Discussion and an Application », *Social Problems*, 40 (1), 1993, p. 5-23.
- CARSON, R., 2002. *Silent Spring*, 40th Anniversary ed. Boston : Houghton Mifflin.
- CASPER, Monica J. 2003. *Synthetic Planet : Chemical Politics and the Hazards of Modern Life*. New York : Routledge
- CEFAÏ, Daniel, Cédric TERZI (dir.), *L'expérience des problèmes publics*, Paris, EHESS, 2012.
- CHARLES, Lionel, « Santé, environnement(s), sociétés : por renouveler les approches », Séminaire n°3 5 juillet 2011. *Qualité de l'air intérieur, environnement et santé*. p.3-5
- CHATEAURAYNAUD Francis et Torny Didier, 2000, *Les Sombres précurseurs. Une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Éditions de l'EHESS.

- CHATEAURAYNAUD Francis, J. Debaz et M. Fintz, 2013, « Aux frontières de la sécurité sanitaire. Les controverses métrologiques sur les faibles doses et les perturbateurs endocriniens », *Natures, Sciences, Sociétés*, vol 22.
- CHATEAURAYNAUD, François Didier TORNY, *Les sombres précurseurs. Une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Paris, EHESS, 1999.
- CICOLELLA André, *Toxique Planète. Le scandale invisible des maladies chroniques*, Seuil, 2013.
- COLBORN Theo, Dumanoski Dianne et Myers John Peterson, *L'Homme en voie de disparition ?* Terre vivante, 1997.
- COLLECTIF, « Risques sanitaires et environnementaux liés aux activités humaines, industrielles et économiques : bâtiment et santé », *Lamy Droit de la santé*, 630-10 et s.
- CORBIN Alain, *Le miasme et la jonquille. L'odorat et l'imaginaire social XVIIIe-XIXe siècles*, Paris, Flammarion, 1986
- CRESPIN, Renaud « Quand l'instrument définit le problème. Le cas du dépistage des drogues dans l'emploi aux Etats-Unis », in Claude GILBERT, Emmanuel HENRY (dir.), *Comment se construisent les problèmes de santé publique ?* Paris, La découverte/PACTE, 2009, p. 215-237.
- DAVEZIES P. , « Les maladies professionnelles », *Dictionnaire historique et philosophique de la médecine*, Paris, PUF, 2003,
- DEMORTAIN, David, 2011, *Scientists and the Regulation of Risk. Standardising Control*, Edward Elgar Publishing, Cheltenham, UK and Aldershot, MA, USA.
- DOUGLAS, Mary , *Purity and Danger : An Analysis of Concepts of Pollution and Taboo* (1966) [publié en français sous le titre *De la souillure : Essais sur les notions de pollution et de tabou*, Paris, la Découverte, 2005.
- DUMOULIN L. et al. (dir.), 2005, *Le recours aux experts. Raisons et usages politiques*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble.
- EDGE, Sara, John Eyles, 2014, "The socio-spatial (re)configuration of legitimacy, knowledge, and practice in chemical risk governance : integrating boundary-work and scale-frame analytics", *Environmental Politics*, Vol. 23, 2.
- EMERSON, Robert , Sheldon MESSINGER, « The Micro-Politics of Trouble », *Social Problems*, 25 (2), 1977, p.121-134.
- FIJALKOW, Y. « L'enquête sanitaire urbaine à Paris en 1900 », *Mil neuf cent, Revue d'histoire intellectuelle*, 2004/1,
- FILLION, Emmanuelle , Didier TORNY, *DE la réparation individuelle à l'élaboration d'une cause collective. L'engagement judiciaire des victimes du distillbène*, RFSP, automne 2015
- FRICKEL Scott, 2004, *Chemical Consequences : Environmental Mutagens, Scientist Activism and the Rise of Genetic Toxicology* , New Brunswick N.J, Rutgers University Press.
- GIDDENS, Anthony , *Les conséquences de la modernité*, traduit par Olivier Meyer, Paris, L'Harmattan, 2000.
- GILBERT Claude, HENRY Emmanuel, « La définition des problèmes publics : entre publicité et discrétion », *Revue française de sociologie*, 53/1, 2012, p. 35-59
- GILBERT, Claude , Emmanuel HENRY (dir.), *Comment se construisent les problèmes de santé publique ?* Paris, La découverte/PACTE, 2009.
- GINESTET - A. , « Air intérieur : la question de la ventilation se pose », *Journal de l'environnement*, 18 juin 2008,
- GUEGAN-LECUYER A. « La consécration du droit à réparation d'un 'préjudice spécifique d'anxiété' globalisé

- au profit des salariés exposés à l'amiante », *Recueil Dalloz* 2013, p 2954,
- GUILLEUX Céline, « Entre expertise et contestation : la problématisation de l'air intérieur comme nouvelle menace environnementale et sanitaire », *Sciences sociales et santé*, 29/4, 2011, p. 5-28
- HAUT CONSEIL DE LA SANTE PUBLIQUE, *Repérage de l'amiante, mesures d'empoussièrement et révision*, juin 2014
- HENRY E., GILBERT C., Jouzel J.-N., Marichalar P., *Dictionnaire critique de l'expertise*, Presses de Sciences Po, (P.F.N.S.P.), 2015
- Henry Emmanuel, Jouzel Jean-Noël, « Les politiques de santé au travail au prisme de la sociologie de l'action publique », *Santé Publique* hs/ 2008 (Vol. 20), p. 181-189
- HENRY, E. *Amiante, un scandale improbable*, Presses universitaires de Rennes, 2007
- HOLMES, Seth M. « Parce qu'ils sont plus près du sol » L'invisibilisation de la souffrance sociale des cueilleurs de baies, *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 2006, 165. *Santé et Travail*, 2 : victimes et responsables.
- HOOD, Christopher, Rothstein, H., Baldwin, R., 2001, *The Government of Risk : Understanding Risk Regulation Regimes*. Oxford University Press.
- JAS Nathalie, «Public Health and Pesticides Regulation in France before and after Silent Spring», in Soraya Boudia et Nathalie Jas (dir), *Risk Society in Historical Perspective, History and Technology*, volume 23, numéro 4, décembre 2007, pp. 369-388
- JASANOFF Sheila, *The fifth Branch : Science Advisers as Policy Makers*, Cambridge MA, Harvard University Press, 1990.
- JASPER, James M., *Nuclear Politics : energy and the State in the United States, Sweden and France*, Princeton University Press, 1990.
- JOLY, Pierre-Benoit, 2010, *La saga du chlordécone aux Antilles françaises. Reconstruction chronologique 1968-20081*, Paris : INRA/SenS et IFRIS
- JOUZEL Jean-Noël , *Des toxiques invisibles : sociologie d'une affaire sanitaire oubliée* ,Editions de l'EHESS, 2012,240 p.
- KROLL-SMITH, Steve , H. HUGH FLOYD, « La "maladie environnementale" comme épistémologie pratique », in Madeleine AKRICH, Yannick BARTHE, Catherine REMY (dir.), *Sur la piste environnementale. Menaces sanitaires et mobilisations profanes*, 2010, p. 89-123.
- LAMBERT A. et J.C. BOULART, *Rapport de la mission de lutte contre l'inflation normative*, La documentation française, 2013.
- LAPERCHE - D. « L'exposition au plomb toujours d'actualité », *Actu-environnement*, 2 août 2012,
- LASCOUMES Pierre, BOUTARIC Franck, RUMPALA Yannick VAZEILLES I., « L'obligation d'information instrument d'action publique. Surveillance et délibération dans la lutte contre la pollution atmosphérique », *Rapport CEVIPOF CNRS, ADEME*, 2002
- LE BOURHIS, Jean-Pierre (et co-auteurs), 2014 a, « *Le développement durable. Une nouvelle affaire d'État* », Paris : PUF
- LENTSCH, J., Weingart, P (eds.). , 2011, *The Politics of Scientific Advice. Institutional Design for Quality Assurance*, Cambridge University Press
- LUCAS J.P. , « Historique de la réglementation relative à l'emploi de la céruse et dérivés du plomb dans la peinture en France », *Environ Risque Santé*, 2011

- MANDIN Corinne, Andre CICOLELLA, J. OOSTERBAAN. Environnement interieur : vers une prise de conscience francaise de l'enjeu sanitaire. *Annales des mines. Responsabilite et environnement*, 2002, pp.65-74
- MANDIN Corinne, (2005), Qualité de l'air dans les écoles : émergence d'une priorité de santé publique, *AIR PUR*, n° 69, 2005/06, pages 18-21
- MARCHAND Dorothee, BELAIR Frédérique, KIRCHNER Séverine,(2008), Indices de qualité d'air intérieur : vers une culture du risque sanitaire, *Environnement, Risques & Santé – Vol. 7, n° 5*, septembre-octobre, pages 341-347
- MARCHETTI, Dominique , *Quand la santé devient médiatique. Les logiques de production dans la presse*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2010.
- MARKEY, C.M., Rubin, B.S., Soto, A.M. and Sonnenschein, C., 2002, 'Endocrine disruptors : from Wingspread to environmental developmental biology', *J Steroid Biochem Mol Biol*, (83) 235 –244.
- MASSARD GUILBAUD, Geneviève, 2010, *Histoire de la pollution industrielle, France 1789-1914*, Paris, Editions EHESS.
- MAXIM Laura (dir.), 2011, *La Chimie durable. Au-delà des promesses*, CNRS Éditions
- MCADAM Doug, Hilary Boudet, 2012, *Putting Social Movements in their Place Explaining Opposition to Energy Projects in the United States, 2000 –2005*, Stanford University, California, May 2012
- MURPHY Michelle, 2006, *Sick Building Syndrome and the Problem of Uncertainty : Environmental Politics, Technoscience, and Women Workers*. Duke University Press, 2006.
- NOIVILLE, Christine, *Du bon gouvernement des risques. Le droit et la question du « risque acceptable »*, Paris, Presses Universitaires de France, 2003, 235 p.
- OGE Frédéric, Pierre Simon, *Sites pollués en France*, éd. Librio, 2004
- OLLIVRO, André, *Le scandale des algues vertes*, Pornic, éd. Du Temps, 2009.
- OLLIVRO, André, Yves-Marie LE LAY, *Les marées vertes tuent aussi ! Le scandale sanitaire*, Pornic, éd. Du Temps, 2011.
- PADIOLEAU Jean-Gustave, « La lutte contre le tabagisme. Action politique et régulation étatique de la vie quotidienne », *Revue française de science politique*, 6, 1977, p. 932-959
- PITTI Laure, 2010, « Experts « bruts » et médecins critiques » Ou comment la mise en débats des savoirs médicaux a modifié la définition du saturnisme en France durant les années 1970 », *Politix*, n° 91, p. 103-132
- PITTI, Laure , « Experts « bruts » et médecins critiques », *Politix* 3/2010 (n° 91), p. 103-132
- PITTI, Laure, 2012, "Occupational Health Movements in France : History, Historiography and Politics", in Paul D. Blanc et al, *At Work in the World*, San Francisco : University of California Medical Humanities Press
- PROCTOR Robert N., Londa Schiebinger (eds.), 2008, *Agnotology. The Making and Unmaking of Ignorance*, Stanford CA, Stanford University Press
- QUERE, Louis , « Le travail des émotions dans l'expérience publique. Marées vertes en Bretagne », in Daniel CÉFAÏ, Cédric TERZI, *L'expérience des problèmes publics*, Paris, Raisons Pratiques, EHESS, 2012, p. 135-163.
- RANHORN J. , « Saturnisme : les ouvriers peintres contre la céruse », *Santé et travail*, n° 065, janv. 2009.
- ROBIN, Marie-Monique , *Notre poison quotidien : la responsabilité de l'industrie chimique dans l'épidémie des maladies chroniques*, Paris, La découverte/Arte, éditions, 2011.

- RODRICKS J., Levy J., Science and decisions : advancing toxicology to advance risk assessment, *Toxicol. Sci.*, 2012, doi : 10.1093/toxsci/kfs246
- ROOTES, Christopher , From local conflict to national issue : when and how environmental campaigns succeed in transcending the local, *Environmental Politics*, 2013, 22:1, p.95-114
- RUI Sandrine , (avec A. VILLECHAISE), « Les associations face à la participation institutionnalisée. Les ressorts d'une adhésion distanciée », *Espaces et Sociétés* 4/2005, p. 21-36.
- RUI, Sandrine , « Le public fait-il la loi ? Le débat national sur l'eau entre injonction participative et néo-corporatisme », *Politix*, n° 75, 2006.
- RUI, Sandrine , *La démocratie en débat : Les citoyens face à l'action publique*, Paris, A. Colin, 2004.
- RUMPALA Yannick, « De l'objectivation des risques à la régulation des comportements. L'information sur la qualité de l'air comme instrument d'action publique », *Réseaux*, 126/4, 2004, p. 177-212
- SPRUIJT Pita, Anne B. Knol, Eleftheria Vasileiadou, Jeroen Devilee, Erik Lebret, Arthur C. Petersen, Roles of scientists as policy advisers on complex issues : A literature review, *Environmental Science & Policy*, Volume 40, June 2014, Pages 16-25
- TROM, Danny , « De la réfutation de l'effet NIMBY considérée comme une pratique militante. Notes pour une approche pragmatique de l'activité revendicative », *Revue française de science politique*, 1999, vol. 49, n°1, p. 31-50.
- Van STAËVEL, Elvire , *La pollution sauvage*, Paris, PUF/Le Monde, 2006.
- WOLFSON, Mariel Louise. 2012. *The Ecology of a Healthy Home : Energy, Health, and Housing in America, 1960-1985*. Doctoral dissertation, Harvard University.
- ZONABEND, Françoise , « Au pays de la peur déniée », *Communications*, 57, 1993, p. 121-130.

### Éléments bibliographique en sociologie (générale, des mouvements sociaux)

- DEVETTER, François-Xavier, Sandrine ROUSSEAU, « Du Balai, Essai sur le ménage à domicile et le retour de la domesticité », *Raisons d'agir*, Paris, 2011, 140 p
- DOUGLAS, Mary Purity and Danger. An analysis of Concept of Pollution and Taboo, London, Routledge&Kegan Paul, 1966.
- FABIANI, Jean-Louis « La Crise de légitimité de la chasse et l'affrontement des représentations de la nature », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 54, 1984.
- FABIANI, Jean-Louis « Quand la chasse populaire devient un sport. La redéfinition sociale d'un loisir traditionnelle », *Études rurales*, La chasse et la cueillette aujourd'hui, 87-88, 1982.
- GAMSON, William, *Talking politics*, Cambridge University Press, 1992,
- REMY, Elisabeth « Apprivoiser la technique. Débat public autour d'une ligne à haute tension », *Politix*, vol. 8, n°31, troisième trimestre 1995, p. 136-144.
- SNOW David , Robert D. BENFORD, « Ideology, Frame Resonance, and Participant Mobilization », *International Social Movement Research*, 1988, 1, p. 197-217.
- SNOW, David A. R. BURKE ROCHFORD, Jr. Steven, K. WORDEN, and Robert D. BENFORD, « Frame Alignment Processes, Micromobilization, and Movement Participation », *American Sociological Review*, 51, 1986, p. 464-481
- TRAÏNI Christophe (dir.), *Émotions... Mobilisation!*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009.

TROM, Danny « De la réfutation de l'effet NIMBY considérée comme une pratique militante. Notes pour une approche pragmatique de l'activité revendicative », *Revue française de science politique*, 1999, vol. 49, n°1, p. 31-50.

## Médias et communication

- ACCARDO Alain (dir.), *Journalistes précaires, journalistes au quotidien* [1995, 1998], Marseille, Agone, 2007
- ALDRIN Philippe, HUBE Nicolas, OLLIVIER-YANIV Caroline, UTARD Jean-Michel, *Les mondes de la communication publique. Légitimation et fabrique symbolique du politique*, Rennes, PUR, coll. Res Publica, 2014
- AYKUT Stefan C., COMBY Jean-Baptiste & GUILLEMOT Hélène, « Climate Change Controversies in French Mass Media 1990-2010 », *Journalism Studies*, 2012, p. 1-18
- BAISNEE Olivier, « Publiciser le risque nucléaire. La polémique autour de la conduite de rejets en mer de l'usine de La Hague », *Politix*, 14/54, 2001, p. 157-181
- BEAUD Stéphane, WEBER Florence, *Guide de l'enquête de terrain. Produire et analyser des données ethnographiques*, Paris, Repères, La Découverte, 2003, 357 p.
- BERLIVET Luc, « Naissance d'une politique symbolique : l'institutionnalisation des "grandes campagnes" d'éducation pour la santé », *Quaderni*, 33, 1997, p. 99-117
- BLUMER Herbert, « Les problèmes sociaux comme comportements collectifs (1971) », trad. français Laurent Riot, *Politix*, 17/67, 2004, p. 185-199
- BOLTANSKI Luc, CLAVERIE Elisabeth, « Du monde social en tant que scène d'un procès », in BOLTANSKI Luc, CLAVERIE Elisabeth, OFFENSTADT Nicolas, VAN DAMME Stéphane (dir.), *Affaires scandales et grandes causes. De Socrate à Pinochet*, Paris Stock, coll. Les essais, 2007, p. 395-452
- BOURDIEU Pierre, « Le langage autorisé : les conditions sociales de l'efficacité du discours rituel », *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Points-Essais, Fayard, Le Seuil, 2001, p. 159-173
- BOURDIEU Pierre, *Sur la télévision*, Paris, Liber, Raisons d'agir, 1996
- BOURDIEU Pierre, « Comprendre », in BOURDIEU Pierre (dir.), *La misère du monde*, Paris, Seuil, 1993, p. 1389-1447
- BROUSTAU Nadège, JEANNE-PERRIER Valérie, LE CAM Florence, PEREIRA Fábio Henrique, « L'entretien de recherche avec des journalistes. », *Sur le journalisme, About journalism, Sobre jornalismo* [En ligne], 1/1, 2012, mis en ligne le 15 septembre 2012. URL : <http://surlejournalisme.com/rev>
- CHAMPAGNE Patrick, « Le Médiateur entre deux Monde », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 131-132, 2000, p. 8-29
- CHAMPAGNE Patrick, MARCHETTI Dominique, « L'information médicale sous contrainte », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 101-102, 1994, p. 40-62
- CHEVALIER Yves, « Le savant, le sorcier et l'artiste. Le constructivisme en question », *Communication et langages*, 139, 1<sup>er</sup> trimestre 2004, p. 5-15
- COMBY Jean-Baptiste, « Quand l'environnement devient 'médiatique'. Conditions et effets de l'institutionnalisation d'une spécialité journalistique », *Réseaux*, 5/157-158, 2009, p. 157-190
- COMBY Jean-Baptiste, *Créer un climat favorable. Les enjeux liés aux changements climatiques : valorisation publique, médiatisation et appropriations au quotidien*, Paris, Université Paris II, Thèse de doctorat non publiée, 2008
- FRISQUE Cégolène, « Cerner les formes d'emploi instable dans le journalisme : questionnement et confrontation des sources », in LETEINTURIER Christine, FRISQUE Cégolène (dir.), *Les espaces professionnels*

- des journalistes. Des corpus quantitatifs aux analyses qualitatives*, Paris, Editions Panthéon-Assas, coll. Colloques, 2015, p. 111-137
- GAMSON W., CROTEAU D., HOYNES W., SASSON T., « Media Images and the Social Construction of reality », *Annual Review of Sociology*, 18, 1992, p. 373-393
- GRAWITZ Madeleine, « L'interview ou l'entretien », *Méthodes des sciences sociales*, 7e édition, Paris, Dalloz, 1990, p. 741-834
- GUILBERT Thierry, « L'évidence » du discours néolibéral. *Analyse dans la presse écrite*, Paris, Editions du CROQUANT, 2011
- GUSFIELD Joseph, *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique* (1981), Paris, Economica, 2009
- HENRY Emmanuel, « Du silence au scandale. Des difficultés des médias d'information à se saisir de la question de l'amiante », *Réseaux* 122/6, 2003, p. 237-272
- HILTGARNER S., BOSK C., « The rise and fall of social problems : a public arenas model », *American Journal of Sociology*, 94/1, 1988, p. 53-78
- KRIEG-PLANQUE Alice, *Analyser les discours institutionnels*, Paris, Armand Collin, série Discours et communication, 2012
- LAGROYE Jacques, « Les processus de politisation », in Lagroye J. (dir.), *La politisation*, Paris, Belin, Socio-histoires, 2003, p. 359-372
- LEFEVRE Sylvain, « Le sale boulot et les bonnes causes. Institutionnalisation et légitimation du marketing direct au sein des ONG », *Politix* 79/3, 2007, p. 149-172
- LEGAVRE Jean-Baptiste, « Entre conflit et coopération. Les journalistes et les communicants comme 'associés-rivaux' », *Communication & langages*, 169, 2011, p. 105 – 123
- MACKENDRICK Norah A., « Media Framing of Body Burdens : Precautionary Consumption and the Individualization of Risk », *Sociological Inquiry*, 80/1, 2010, p. 126-149
- MAINGUENEAU Dominique, *Analyse les textes de communication* [1998], 2<sup>e</sup> édition, Paris, Armand Collin, 2007
- MALONE Ruth, BOYD Elisabeth, BERO Lisa A., « Journalists' Constructions of Passive Smoking as a Social Problem », *Social Studies of Science*, 30/5, 2000, p. 713-735
- MARCHETTI Dominique, *Quand la santé devient médiatique. Les logiques de production de l'information dans la presse*, Grenoble, PUG, 2010
- MARCHETTI Dominique, *Communication et médiatisation de l'État. La politique invisible*, Grenoble, PUG, 2008
- MARCHETTI Dominique, « Les sous-champs spécialisés du journalisme », *Réseaux*, 111/1, 2002, p. 22-55
- MARCHETTI Dominique, « Les révélations du 'journalisme d'investigation' », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 131/1, 2000, p. 30-40
- NEVEU Erik, *Sociologie politique des problèmes publics*, Paris, Armand Collin, 2015
- NEVEU Erik, « Médias et protestations collectives », in FILLIEULE, Olivier, AGRIKOLIANSKY, Eric, SOMMIER, Isabelle, *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, Paris, La Découverte, Recherches, 2010, p. 245-264
- NEVEU Erik, *Une société de communication ?* 4e édition, Paris, Montchrestien, 2006
- NOLLET Jérémie, « La production des décisions 'médiatiques'. A propos de la crise de la 'vache folle' en France », in *Savoir/Agir*, « Journalisme et dépolitisation », 28, 2014, p. 39-44

- NOLLET Jérémie, *Des décisions publiques « médiatiques » ? Sociologie de l'emprise du journalisme sur les politiques de sécurité sanitaire des aliments*, thèse de science politique non publiée, Université Lille 2, 2010
- OLIVESI Stéphane, *La communication syndicale*, Rennes, PUR, 2013
- OLLIVIER-YANIV Caroline, RINN Michael (dir.), *Communication de l'État et gouvernement du social. Pour une société parfaite ?* Grenoble, PUG, coll. Communication, médias et société, 2009
- OLLIVIER-YANIV Caroline, *L'État communicant*, Paris, PUF, 2000
- PADIOLEAU Jean-Gustave, *Le Monde et le Washington Post. Précepteurs et mousquetaires*, Paris, PUF, 1985
- RIEFFEL Rémy, *Que sont les médias ? Pratiques, identités, influences*, Paris, Gallimard, 2005
- RINGOOT Roselyne, UTARD Jean-Michel, *Les genres journalistiques. Savoirs et savoir-faire*, Paris, L'Harmattan, Communication et civilisation, 2009
- RIUTORT Philippe, *Sociologie de la communication politique*, Paris, Repères, La Découverte, 2007
- RIUTORT Philippe, « Grandir l'événement, l'art et la manière de l'éditorialiste », *Réseaux*, 76/14, 1996, p. 61-81
- SAÏTTA Eugénie, « Le monde, vingt ans après. », *Réseaux*, 131/3, 2005, p. 189-225
- SCHLESINGER Philip, « Repenser la sociologie du journalisme. Les stratégies de la source d'information et les limites du média-centrisme » (1990), *Réseaux*, 51, 1992, p. 51-98
- SPECTOR Malcom, KITSUSE John I., *Constructing Social Problems*, Menlo Park, CA, Cummings, 1977
- TESH Sylvia Noble, *Hidden Arguments. Political Ideology and Disease Prevention Policy*, New Brunswick, Rutgers UT, 1988
- ZEMOR Pierre, *La communication publique* (1995), 4e édition, Paris, PUF, Que sais-je ? 2008

### Documentation sur la presse et corpus (axe médias)

- A LA CARTE, « Quel est l'endroit le plus pollué chez vous ? », *France 3*, mars 2009
- AGNES Yves, *Manuel de journalisme. Écrire pour le journal*, Paris, La Découverte, Grands Repères, 2002
- BENKIMOUN Paul « Près d'un tiers des écoliers exposés à un air contaminé. Un cadre juridique de plus en plus strict », *Le Monde*, 30/3/2012
- BLANC Paul D., *How everyday products make people sick. Toxins at home and in the workplace* [2007], Berkeley, Los Angeles, London, University of California Press, 2009
- CANS Roger, « Un code de l'environnement va regrouper tous les textes de droit existants », *Le Monde*, 23/2/1996.
- CARRERE D'ENCAUSSE Marina, « Le Magazine de la santé », *France 5*, 1/12/2006
- CASINIERE (DE LA) Nicolas, « Périls en la demeure », *Libération*, 25 janvier 1995
- CHARDON Delphine, « Il faut revoir la loi sur l'air », *Le Quotidien du Médecin*, 5/2/2002
- CHAUVEAU Loïc, « Danger dans l'air », *L'Express*, 15/6/2000
- CHESNAY Elisabeth, « La maison empoisonnée », *Que Choisir*, 326, avril 1996, p. 47
- CHIROT Françoise, « Une trentaine de polluants relevés dans les maisons » *Le Monde*, 29/11/2006
- COURRIER PICARD (LE), « Pour éviter la pollution intérieure, ouvrez vos fenêtres ! », 18/4/2009
- DEOUX Pierre, DEOUX Suzanne, *L'écologie, c'est la santé*, Ed. Frison-Roche, 1993

ENVOYE SPECIAL, « Poisons-intérieurs », *France 2*, 16 juin 2005

FABREGAT Sophie, « Qualité de l'air intérieur : l'obligation de surveillance dans les crèches et écoles est repoussée sine die » *Actu-environnement.com*, 25/9/2014

GUIHAIRE Édouard, POY Cyrille; SERRANO Alice, « Contrôle de l'air », *L'Humanité*, 11/7/2001

HASENDAHL Stéphanie, « Rhinite et asthme allergiques : la faute à l'école », *Le Quotidien du Médecin*, 29/03/2012

HOPQUIN Benoît, « Trois questions à... ANNETTE PEULVAST-BERGEAL », *Le Monde*, 28/5/2001.

HOPQUIN Benoît, « Les produits de construction "bio" rencontrent un succès croissant », *Le Monde*, 16 décembre 1999

JOURNAL TELEVISE DE FRANCE 2, *France 2*, 11 juillet 2001

JOURNAL TELEVISE DE FRANCE 3, « 19/20 », *France 3*, 19 novembre 2003

LARONCHE Martine, « L'air des bébés », *Le Monde*, 12 juin 1991, p. 21

MAGAZINE DE LA SANTE, *France 5*, décembre 2006

MALTO Marine, « Ma maison me rend malade », *Le Monde*, supplément Habitat, 4 avril 1990, p. 20

MANDIN Corinne, « Eléments d'information relatifs aux dispositions réglementaires applicables pour le formaldéhyde en France », *Air Pur*, 74, 2008, p. 29-30

MANDIN Corinne, « Qualité de l'air dans les écoles : émergence d'une priorité de santé publique », *Air Pur*, 69, 2005-2006, p. 18-21

MISEREY Yves, « Un observatoire pour analyser l'air domestique », *Le Figaro*, 31/5/2001

MOREL Philippe, *Pratique des relations presse*, 4<sup>e</sup> édition, Paris, Dunod, 2008

NICOLINO Fabrice, « Ecoles : du radon et du benzène aux programmes », *Charlie Hebdo*, 5/5/2015

PAYET Marc, « Traquer la pollution à la maison », *Le Parisien*, 8/7/2000

POULET Bernard, *La fin des journaux et l'avenir de l'information*, Paris, Gallimard, Le Débat, 2009

QUOTIDIEN DU MEDECIN (LE), « Un observatoire de la qualité de l'air intérieur », 17/7/2001

ROBIN Marie-Monique, *Notre poison quotidien. La responsabilité de l'industrie chimique dans l'épidémie des maladies chroniques* [2011], Paris, La Découverte/Poche, 2013

ROMI Raphaël, « Loi Grenelle I : programme, promesses ou vœux pieux ? », *Droit de l'environnement*, 171, septembre 2009, p 32

ROY Soline, « Pollution : Ségolène Royal renonce à surveiller l'air des crèches et des écoles », *Le Figaro*, 26/9/2014

SANTI Pascale, « « A l'intérieur, l'air que l'on respire est encore plus pollué. De la peinture aux solvants, en passant par les sprays ou les meubles, les substances potentiellement nocives sont légion », *Le Monde*, 22/4/2009

SCARWELL Helga-Jane, « Analyse des décrets : nouveaux décrets pour la qualité de l'air intérieur dans certains ERP (Etablissement Recevant du Public) : décret sur les valeurs guides, décret sur la surveillance et décret sur l'évaluation de la qualité de l'air intérieur dans certains ERP. », *Pollution atmosphérique*, 213-214, 2012, p. 97-98

SUNDELL Jan, « On the history of indoor air quality and health », *Indoor Air*, 14/7, 2004, p. 51-58

VERDIER Marie, « Les véhicules les plus polluants vont être pénalisés », *La Croix*, 22/06/2004